

Ministère de l'Industrie et du Commerce

(Ministère de l'Industrie, du Commerce,
de la Science et de la Technologie
jusqu'en décembre 1998)

**Rapport
annuel
1998-1999**

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de l'Industrie et du Commerce. La plupart des documents mentionnés dans ce rapport d'activités et indiqués disponibles sont indexés sur FAX-MIC.

Ce document est disponible sur le site Internet du ministère de l'Industrie et du Commerce.

www.mic.gouv.qc.ca

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — juin 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-18129-1
ISSN : 0713-3723

© Gouvernement du Québec, 1999
Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielle, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la *Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie* (L.R.Q. c. M-17, a. 11), nous sommes heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1999.

Ce rapport fait état des activités et de certains résultats obtenus au regard des axes d'intervention et des grandes orientations stratégiques du Ministère.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le vice-premier ministre
Ministre d'État à l'Économie et aux Finances
Bernard Landry

Le ministre délégué
à l'Industrie et au Commerce
Guy Julien

Table des matières

Présentation 3

Lettre de présentation à l'Assemblée nationale 3

Partie 1

Le ministère de l'Industrie et du Commerce 7

- 1.1 L'historique du Ministère 7
- 1.2 La mission du Ministère 7
- 1.3 Le plan stratégique du Ministère 1998-2001 8
 - 1.3.1 Les politiques et le partenariat économiques 8
 - 1.3.2 La recherche, développement et innovation 8
 - 1.3.3 L'investissement 9
 - 1.3.4 Les marchés 9
 - 1.3.5 L'offre de services 9

Partie 2

Les réalisations du Ministère 11

- 2.1 L'axe « Politiques et partenariat économiques » 11
 - 2.1.1 L'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques et la collaboration à la mise en place d'autres politiques gouvernementales 11
 - 2.1.2 La promotion et le soutien du partenariat économique 13
- 2.2 L'axe « Recherche, développement et innovation » 14
 - 2.2.1 L'accroissement de l'effort de recherche 14
 - 2.2.2 La stimulation de l'innovation 15
- 2.3 L'axe « Investissement » 17
 - 2.3.1 L'accroissement des investissements structurants 17
 - 2.3.2 Le soutien à l'entrepreneurship stratégique 18
- 2.4 L'axe « Marchés » 18
 - 2.4.1 L'appropriation des marchés 18
- 2.5 Le déploiement des actions du Ministère sur le territoire 21
 - 2.5.1 Les régions 21
 - 2.5.2 La métropole 24
 - 2.5.3 La capitale 24
- 2.6 Les actions particulières à l'égard des groupes cibles 25
 - 2.6.1 Les jeunes 25
 - 2.6.2 L'entrepreneurship féminin 26
 - 2.6.3 Les coopératives 26

- 2.6.4 Les autochtones 27
- 2.6.5 L'économie sociale 27
- 2.7 Les autres réalisations du Ministère 27

Partie 3

La gestion du Ministère 29

- 3.1 L'organisation administrative du Ministère 29
 - 3.1.1 Le personnel 29
 - 3.1.2 Le passage à l'an 2000 30
 - 3.1.3 Les communications internes 30
- 3.2 L'offre de services aux clientèles 30
 - 3.2.1 Les programmes du Ministère 30
 - 3.2.2 Les communications externes 32
- 3.3 Les politiques et les actions administratives générales 33
 - 3.3.1 L'accès à l'information 33
 - 3.3.2 La protection des non-fumeurs 34
 - 3.3.3 L'administration des lois 34

Annexes

- Annexe 1 La Loi du Ministère et les autres lois relevant de la compétence du ministre de l'Industrie et du Commerce 35
- Annexe 2 Les bureaux du Ministère au Québec 37
- Annexe 3 La conjoncture économique du Québec en 1998 39

Partie 1

Le ministère de l'Industrie et du Commerce

1.1 L'historique du Ministère

Les origines du ministère de l'Industrie et du Commerce remontent à 1935, année où le gouvernement du Québec mandate le ministère des Affaires municipales de se préoccuper du développement de l'industrie et du commerce. Il faudra cependant attendre jusqu'en 1943 avant que ne soit créé officiellement le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le rôle du nouveau ministère consistait à stimuler et à promouvoir l'expansion industrielle de même qu'à accumuler et diffuser des renseignements de nature économique et industrielle. Le Ministère était alors responsable de l'hôtellerie, de l'artisanat, des pêcheries, de l'industrie forestière et de l'acériculture. Il assumait déjà la supervision du bureau du Québec à New York, première représentation de la province à l'extérieur du Canada, dont la création remontait à 1940.

Au fil des ans, le mandat du Ministère fut actualisé et adapté aux nouvelles réalités du développement économique. C'est ainsi que se sont ajoutés, entre autres, le mandat du développement du tourisme en 1979, celui du développement de la technologie en 1988, de la science en 1994 et du commerce extérieur en 1996.

Au cours de son histoire, le Ministère a changé plusieurs fois de nom. Connu jusqu'à tout récemment comme le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, il revient cette année, à la suite de la création du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, à son appellation d'origine, soit le ministère de l'Industrie et du Commerce.

1.2 La mission du Ministère

Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) a comme mission de « *contribuer à accroître la capacité concurrentielle de l'économie et des entreprises aux fins d'appuyer la création d'emplois et l'accroissement de la richesse* ». Le MIC joue donc un rôle de premier plan dans la mission économique gouvernementale. Son action est fonction de l'orientation stratégique gouvernementale qui vise à « *favoriser la prospérité économique et sociale du Québec en relançant le développement économique et la création d'em-*

plois ». Ses axes d'intervention sont les suivants : « *créer un environnement économique plus compétitif et davantage générateur d'emplois* » et « *mettre en place une politique de développement économique comprenant une politique de développement industriel axée sur la stimulation des facteurs fondamentaux de la croissance* ».

Pour s'acquitter de sa mission, le Ministère agit en collaboration avec ses partenaires et les organismes représentatifs du milieu. Ses actions visent à favoriser l'accroissement de la recherche et du développement et l'innovation scientifique et technologique, à stimuler les investissements des entreprises québécoises et étrangères, et à appuyer l'expansion des marchés. Elles touchent ainsi les facteurs de compétitivité internationaux les plus critiques et s'appuient sur l'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes d'assistance technique et financière. Le Ministère privilégie les formules du « faire ensemble » et du « faire-faire » pour produire un effet multiplicateur dans la livraison des services.

• La clientèle

Les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire constituent la clientèle principale du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le MIC dessert également les autres créateurs de valeur ajoutée que sont les chercheurs, les inventeurs, les futurs entrepreneurs, les institutions de recherche, les organismes à but non lucratif et les travailleurs autonomes. Parmi ses partenaires, le MIC compte les autres ministères et sociétés d'État à vocation économique, les organismes représentatifs du milieu tels que les Centres de liaison et de transfert, les sociétés Innovatech, les Conseils régionaux de développement (CRD), les Centres locaux de développement (CLD), les incubateurs industriels et les regroupements des gens d'affaires, notamment l'Association des manufacturiers et exportateurs du Québec et le Groupement des chefs d'entreprises du Québec.

Pour réaliser sa mission et assumer son mandat, le Ministère s'appuie sur ses entités administratives constitutantes et sur les organismes relevant de son ministère. L'organigramme est reproduit dans les pages centrales de ce rapport.

1.3 Le plan stratégique du Ministère 1998-2001

Pour la seconde année et conformément aux orientations gouvernementales en matière de processus décisionnel, le Ministère s'est doté d'un Plan stratégique triennal pour l'exercice 1998-2001.

Ce Plan stratégique s'appuie sur une analyse de l'environnement externe de l'économie du Québec et de ses entreprises ainsi que sur les grandes tendances qui guident l'économie mondiale telles que la mondialisation de l'économie, l'accélération sans précédent du savoir, le déplacement de la demande mondiale vers des secteurs liés au savoir et les pays nouvellement industrialisés et en développement, de même que le rôle des firmes transnationales au cœur de la globalisation.

Les défis et enjeux auxquels font face les pays industrialisés, et particulièrement une économie de la taille de celle du Québec, montrent à quel point la mondialisation a imposé la préoccupation de la compétitivité. Le commerce international est en effet devenu un élément vital de l'augmentation du niveau de vie. Or, la capacité de produire et d'exporter des biens et services dépend en grande partie du niveau de productivité des entreprises.

Le MIC incite les entreprises à investir dans les facteurs déterminants de la compétitivité, à stimuler la formation de partenariats entre entreprises et avec les autres acteurs économiques et à faciliter l'accès au financement des activités, notamment celles liées à l'économie du savoir. Ces principaux facteurs de compétitivité sont la recherche, le développement et l'innovation qui permettent de développer des produits, des services et des procédés innovateurs de qualité; les investissements, qui constituent le véhicule par lequel les nouvelles technologies s'incorporent dans la structure industrielle; l'expansion des marchés dans une perspective d'ouverture croissante de l'économie du Québec.

Les actions du MIC sont regroupées autour de cinq axes :

- les politiques et le partenariat économiques ;
- la recherche, développement et innovation ;
- l'investissement ;
- les marchés ;
- l'offre de services.

1.3.1 Les politiques et le partenariat économiques

Le MIC est un acteur de premier plan au gouvernement du Québec en matière de développement économique. Il établit les politiques et les stratégies de

développement industriel de même que les orientations gouvernementales en science et technologie. Il élabore et met en œuvre des politiques en matière de sciences, de technologie, d'innovation, de développement industriel, d'investissement, de commerce extérieur et intérieur tout en collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'autres politiques gouvernementales ayant une incidence économique.

Le MIC est un partenaire essentiel de la concertation industrielle. Le succès scientifique, technologique et industriel de même que la réussite sur les marchés sont de plus en plus le fruit d'efforts collectifs plutôt que du travail individuel. Dans le but de promouvoir et de soutenir le partenariat économique, le MIC cherche à stimuler la concertation industrielle en suscitant l'engagement des entrepreneurs à l'égard du développement industriel de leur milieu, en promouvant le réseautage régional, en encourageant la synergie et la compétitivité dans les secteurs émergents ou stratégiques non couverts actuellement par des mécanismes de concertation, et en favorisant les partenariats d'entreprises au Québec et à l'extérieur.

1.3.2 La recherche, développement et innovation

Les technologies jouent un rôle déterminant dans la course à la compétitivité. La R-D et l'application de nouvelles technologies sont devenues des éléments centraux de la stratégie des entreprises. Dans un contexte de mutations technologiques rapides, il n'est plus possible, pour une entreprise, de s'en tenir uniquement au concept traditionnel d'investissement physique. L'exigence d'être compétitives incite les entreprises à utiliser des ressources humaines plus savantes, des ressources physiques orientées davantage vers les innovations en aval (ingénierie, design, production expérimentale), et à contrôler plus étroitement la qualité et l'efficacité des techniques de production.

• Deux orientations stratégiques

Pour soutenir la R-D et l'innovation, le Ministère s'est donné deux orientations stratégiques : l'accroissement de l'effort de recherche et la stimulation de l'innovation.

Pour accroître l'effort de recherche, le Ministère promeut les carrières en science et technologie, encourage les chercheurs et spécialistes à rester au Québec par des mesures appropriées, augmente l'effort de R-D industrielle, modernise les infrastructures de recherche et renforce la coopération internationale en science et technologie.

Dans le but de stimuler l'innovation, le Ministère doit amener les entreprises québécoises, plus particulièrement les PME, à intégrer les processus d'innova-

tion, c'est-à-dire à acquérir la maîtrise des pratiques et des technologies de classe mondiale. Le MIC consacre d'ailleurs d'importantes ressources pour appuyer, d'une part, le développement de l'industrie et, d'autre part, favoriser l'introduction de ces technologies dans toutes les entreprises de toutes les régions du Québec.

1.3.3 L'investissement

Pour le Québec, siège d'une économie très ouverte, l'enjeu associé à l'investissement est de taille. La modernisation des équipements et l'augmentation du nombre des installations des entreprises commandent directement leur capacité de produire plus et mieux avec la main-d'œuvre disponible. L'accroissement des investissements structurants passe par l'amélioration des activités de prospection et d'accueil des investissements, par l'amélioration des réponses aux besoins des investisseurs et par l'utilisation des marchés publics et parapublics comme moyens d'incitation à l'investissement.

La création de nouvelles entreprises est un puissant levier pour favoriser le renouvellement de la structure industrielle et contribuer directement à la création nette d'emplois. Dans le contexte de la nouvelle économie, de nombreuses occasions d'affaires s'offrent aux personnes bien formées et entrepreneurs. Conformément à la volonté gouvernementale exprimée dans la politique de soutien au développement local et régional, le MIC s'oriente maintenant vers une intervention spécialisée où la réflexion et l'action doivent être davantage stratégiques.

1.3.4 Les marchés

La libéralisation des marchés sur les plans multilatéraux et bilatéraux engendre de nombreuses occasions d'affaires sur plusieurs continents. Dans un contexte international aussi dynamique, l'économie du Québec est de plus en plus dépendante des marchés extérieurs.

Les enjeux auxquels doit faire face le Québec pour que ses entreprises se positionnent avantageusement sur les marchés nationaux et internationaux sont nombreux et extrêmement importants. Ils reposent sur les façons dont le Québec pourra, à l'intérieur d'une dynamique de développement des marchés, diffuser de l'information stratégique, développer des compétences en exportation, accompagner les entreprises sur les marchés et accroître leur visibilité.

L'action du Ministère vise plus précisément trois types de clientèles : les entreprises qui possèdent le potentiel pour réaliser une première expérience d'exportation, les entreprises qui en sont à leur première expérience de diversification des marchés extérieurs et les entreprises aguerries sur le plan international.

- **Les marchés intérieurs**

Sur le plan des marchés intérieurs, soit ceux du Québec et des autres provinces canadiennes, l'action du MIC vise à ouvrir davantage l'accès des entreprises aux acheteurs majeurs des grands réseaux de distribution et à faciliter leur pénétration dans des marchés publics.

- **Les marchés extérieurs**

Sur le plan des marchés extérieurs au Canada, le Ministère poursuit et intensifie auprès des manufacturiers québécois la promotion de l'idée d'exporter, notamment des produits à haute valeur ajoutée. Il répond aussi à leurs besoins en matière d'information commerciale stratégique.

1.3.5 L'offre de services

Une offre de services accessibles et pertinents de même que le renforcement de l'organisation sont les deux orientations qui guident le MIC en tant qu'organisation. Elles visent l'amélioration de sa gestion et de sa capacité à s'acquitter de sa mission.

- **L'offre de services accessibles et pertinents**

Une offre de services accessibles et pertinents suppose des services professionnels et financiers utiles, c'est-à-dire des services qui incitent le client à d'autres démarches, auprès du Ministère ou d'autres acteurs, visant à consolider ses connaissances, à améliorer ses pratiques et l'organisation du travail à l'intérieur de l'entreprise de même qu'à élaborer et réaliser des projets de développement. Le Ministère compte atteindre son objectif en faisant connaître davantage ses services et en procédant à l'évaluation systématique de ses programmes et de ses activités majeures.

- **Le renforcement de l'organisation**

Le Ministère continue à valoriser et à développer les ressources humaines. Il vise l'obtention de résultats liés directement à une mission claire et comprise de la même manière par tous. Pour ce faire, le Ministère compte renforcer le processus de planification intégrée et d'atteinte de résultats, accroître la formation et la participation du personnel, et développer un système d'information sensible aux besoins de l'utilisateur et de l'organisation.

Partie 2

Les réalisations du Ministère

2.1 L'axe « Politiques et partenariat économiques »

2.1.1 L'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques et la collaboration à la mise en place d'autres politiques gouvernementales

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a la responsabilité d'assurer une veille constante sur les principaux défis à relever pour accélérer la croissance de l'industrie québécoise et son adaptation aux exigences et aux possibilités qu'offre la nouvelle économie. Il lui appartient également de proposer un cadre général, des orientations stratégiques et des mesures propres à favoriser l'atteinte de cet objectif, notamment en s'inspirant des leçons qu'il peut tirer des meilleures pratiques étrangères en matière de politique industrielle.

Au cours du dernier exercice, le Ministère a défini les orientations qu'il entend privilégier pour que les entreprises se développent, accroissent leur productivité, soient plus innovatrices et profitent davantage des occasions d'affaires qu'offrent les marchés canadien et international. Ces orientations sont contenues dans le Plan d'action pour le développement des entreprises et des marchés (PADEM).

Pour arriver à ses fins, le MIC a également développé deux nouvelles mesures. La première est le soutien à l'innovation et aux pratiques avancées dans les PME, qui sera intégré au volet Innovation du programme IMPACT-PME. La seconde est le soutien aux activités de concertation dans le cadre du Fonds de partenariat pour soutenir les projets des tables sectorielles en place, amorcer la concertation dans les secteurs émergents et effectuer une restructuration du processus d'aide aux organismes et partenaires participant au développement économique du Québec. Le Ministère a également élaboré une stratégie en vue d'utiliser les marchés publics et la Politique de partenariat économique comme modes de soutien à l'investissement.

En 1998, le Ministère a réalisé un plan d'action en science, en technologie et en innovation (PASTI) dont les grands axes sont le développement des compétences stratégiques en science et technologie, le renforcement des capacités de recherche et la stimulation de l'innovation. Ces travaux ont été réalisés lors de la

mise à jour de la stratégie de développement économique et de la politique d'innovation.

Jusqu'en décembre 1998, soit jusqu'à la création du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le MIC a été responsable du suivi de la politique d'innovation du Québec. Cette politique vise à mettre en place des conditions favorables à la recherche et à l'innovation ainsi qu'au transfert et à la diffusion technologiques. Le Ministère a aussi agi comme coordonnateur des demandes québécoises soumises à la Fondation canadienne pour l'innovation, a préparé un plan triennal en matière de promotion des carrières en science et en technologie et a conçu la programmation en science, en technologie et en économie du Printemps du Québec en France en 1999.

• Les négociations et les accords commerciaux

En matière de négociations et d'accords commerciaux, le Ministère produit régulièrement des avis sur des développements ayant trait à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ainsi, le Ministère prépare les positions gouvernementales en vue des prochaines négociations commerciales multilatérales de l'OMC qui doivent commencer à la fin de 1999. Ces négociations porteront sur divers sujets, notamment sur l'agriculture et les services. Le Ministère définit les intérêts que le Québec fait valoir avec insistance auprès du gouvernement du Canada.

Le Ministère est aussi associé aux négociations entre le Canada et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et entre le Canada et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). En ce qui concerne le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Ministère a mis au point les éléments jugés essentiels pour que le Québec puisse y souscrire. Ce projet d'accord n'a toutefois pas été entériné.

En matière de différends commerciaux à l'échelle internationale, le Ministère défend les politiques, programmes et mesures du Québec. Ainsi, le MIC, en collaboration avec ses partenaires, fait en sorte que le Québec prenne position dans le meilleur intérêt de l'économie et des entreprises québécoises en ce qui a trait à l'exportation du bois d'œuvre aux États-Unis, à

l'imposition de droits compensateurs et antidumping américains sur certains produits canadiens, à l'exportation d'amiante ou de produits laitiers, aux brevets pharmaceutiques et autres dossiers litigieux en regard des divers accords commerciaux.

Le Ministère est également préoccupé par le dossier du commerce intérieur. À cet égard, il émet des avis et des recommandations au sujet de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et des accords bilatéraux que le Québec a signés avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

• **L'information stratégique**

Les entreprises québécoises doivent pouvoir compter sur une information stratégique de premier plan pour orienter leur développement vers des secteurs d'activité et des marchés offrant des perspectives de croissance intéressantes. Pour répondre à ce besoin, le Ministère a amorcé l'élaboration et le développement de stratégies et de plans d'action sectoriels. Les stratégies sectorielles permettent de dégager les forces et les faiblesses de ces secteurs, les créneaux prioritaires et les pistes de développement des marchés, de développement technologique et d'accroissement des investissements.

Au cours du dernier exercice, plusieurs stratégies sont en voie de conception dans divers secteurs dont ceux des industries de la santé, de l'industrie chimique, de la plasturgie, de l'industrie métallurgique, de la pétrochimie, des boissons alcooliques et de la chaussure. À ces stratégies s'ajoutent une trentaine de plans d'action pour les secteurs les plus importants de l'industrie des biens d'équipements. De plus, le MIC a élaboré le Profil de l'industrie québécoise des technologies de l'information et des communications et certaines mesures pour leur développement au Québec.

Dans le secteur de la mode, le Ministère a précisé la position québécoise sur les produits de textile et d'habillement pouvant être exclus des contingents selon l'accord sur les textiles et les vêtements de l'Organisation mondiale du commerce.

Afin d'être en mesure de mieux cerner les enjeux précis reliés aux secteurs et d'orienter les actions vers les cibles les plus prometteuses, le Ministère instituera une nouvelle approche appelée « filières » qui regroupe, pour un secteur donné, les conseillers sectoriels ayant une responsabilité dans un secteur sur les intrants ou les marchés de ce secteur.

Le Ministère est un partenaire gouvernemental qui participe activement à l'élaboration de plusieurs politiques, stratégies, plans d'action ou dossiers sectoriels. À ce titre, il a participé, au cours du dernier exercice, à l'élaboration et à l'application de la politique des marchés publics, de la politique québécoise

de l'autoroute de l'information, de la politique de développement industriel pour le secteur du multimédia, des politiques et des stratégies gouvernementales relatives au Programme d'aide au transport en commun du ministère des Transports, à la Politique sur les marchés publics et aux accords commerciaux, nationaux et internationaux, dont les plaintes du Japon et de l'Union européenne contre le Pacte de l'automobile.

• **L'environnement**

Le MIC collabore aussi étroitement aux dossiers liés à l'environnement et au développement durable. Ses responsabilités sont de veiller à ce que les entreprises du Québec adoptent le virage environnemental de la manière la plus harmonieuse possible, tout en conservant ou en améliorant leur situation concurrentielle sur les marchés où elles œuvrent déjà. Il doit aussi s'assurer que les conditions environnementales du Québec ne nuisent pas à la capacité locale d'attirer des investissements étrangers.

C'est ainsi que le Ministère a collaboré aux travaux du Comité interministériel sur le développement durable, du Comité interministériel sur la diversité biologique, du Comité interministériel sur les changements climatiques, du Groupe de travail sur la biosécurité et de nombreux comités interministériels et groupes de travail chargés de concevoir des stratégies gouvernementales en matière de protection de l'environnement.

Le Ministère participe aux audiences publiques sur la gestion de l'eau et il a collaboré étroitement à la réalisation du document gouvernemental sur la gestion de l'eau au Québec. Ces audiences doivent déboucher sur une politique gouvernementale intégrée de gestion de l'eau potable au Québec. Le MIC participe également au Comité de suivi du Plan d'action sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Le Ministère agit au sein du groupe de travail québécois de l'industrie sur les changements climatiques. Ce groupe de travail élabore et met en œuvre des stratégies québécoise et canadienne de réduction du gaz à effet de serre qui tiennent compte du point de vue de l'industrie québécoise. À cet égard, le MIC représente le Québec à la Table fédérale de l'industrie et copréside le Groupe québécois de l'industrie qui réunit les principaux acteurs.

• **Les autres collaborations**

Le Ministère a activement collaboré, avec la direction de la Francophonie du ministère des Relations internationales, aux travaux préparatoires à la tenue de la première Conférence des ministres de l'Économie et des Finances de la Francophonie qui s'est tenue

à Monaco les 14 et 15 avril 1999. Le commerce et l'investissement ont été les thèmes généraux de cette conférence. On y a aussi discuté de la réduction de la dette des pays pauvres, des enjeux de la régionalisation pour la Francophonie, des nouvelles règles du jeu internationales en ce qui touche les accords multilatéraux, le commerce électronique et les capacités nationales, et de la création d'un espace francophone de coopération économique.

Au cours du dernier exercice, le Ministère a également participé aux travaux de différents comités interministériels, entre autres à ceux du Comité sur le cadre d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal, à ceux de divers groupes de travail de la Commission des partenaires du marché de travail (Jeunes et emploi, Apprentissage, Formation continue) et à ceux de comités sur la francisation des entreprises.

Finalement, le Ministère coordonne pour le gouvernement l'analyse des dossiers d'acquisition d'entreprises canadiennes qui ont des activités au Québec et qui sont soumises à un examen de conformité aux politiques industrielle, économique ou culturelle en vertu de la *Loi sur l'investissement au Canada*.

2.1.2 La promotion et le soutien du partenariat économique

Depuis déjà quelques années, le MIC réalise plusieurs activités pour promouvoir et soutenir le partenariat économique en marge des tables sectorielles.

Le MIC a soutenu la création d'associations sectorielles, telles que l'Association de l'industrie électrique du Québec, qui poursuit les activités du Regroupement GrapÉlec, et l'Association québécoise des géosynthétiques (OPAGE), qui regroupe les fabricants, distributeurs, ingénieurs et spécificateurs, installateurs et donneurs d'ouvrage du Québec. Le MIC a mis sur pied la Table de concertation de l'industrie brassicole. Il a aussi collaboré à doter de sites Internet l'Institut des manufacturiers du vêtement du Québec, l'Association des entrepreneurs en couture du Québec et le Centre des technologies textiles, pour leur permettre de réaliser leur mandat de représentation et de promotion de leurs activités et de leurs membres.

Dans le secteur de l'aérospatiale, le MIC a participé aux travaux du comité qualité, du groupe de développement de la R-D précompétitive et du comité des PME, reliés à la grappe aérospatiale. Le bulletin *L'Aérospatiale* a été distribué à plus de 800 industriels du Québec et de l'étranger. De plus, le MIC a composé et coordonné la mise en place d'un site Internet MIC-Aérospatiale.

Sous l'égide de la Table de concertation en transport terrestre, le MIC a coordonné et soutenu les

travaux de quatre groupes de travail constitués de représentants du milieu : le Regroupement des donneurs d'ordres, le Comité sur l'organisation du travail, le Groupe développement technologique et le Regroupement des exportateurs de matériel de transport en commun. Chacun de ces groupes élabore et fait le suivi d'une série d'activités qui ont pour but de créer des liens de partenariat entre les entreprises, particulièrement les PME, et de leur faire bénéficier de l'expertise et des ressources du milieu.

Dans le but de favoriser la concertation, le MIC a mis sur pied, en collaboration avec le Bureau de partenariat économique du ministère de la Santé et des Services sociaux, un comité de concertation des acteurs gouvernementaux engagés dans le développement des industries de la santé. Le mandat de ces acteurs est de coordonner les initiatives gouvernementales pour favoriser l'éclosion de projets structurants dans les domaines de la santé. Le Ministère a participé activement aux travaux relatifs à Pharma-Vision, entité légale issue de la Table de concertation de l'industrie pharmaceutique, visant le renouvellement de ses objectifs et à lui donner un nouvel essor.

En collaboration avec l'Association pour le développement de l'industrie chimique québécoise (ADICQ), le MIC a organisé le premier Forum pour le développement de l'industrie chimique québécoise. Ce forum a permis de rassembler les entreprises du secteur autour de préoccupations communes.

• Les technologies de l'information

Dans ce domaine, le Ministère a réalisé de nombreuses activités de concertation. Parmi celles-ci on compte le lancement de la stratégie régionale de développement en technologie de l'information et communication de la région de Québec, d'un Club Télécom, de concert avec Industrie Canada, le lancement du groupe CTInnovation Alliance regroupant les entreprises québécoises en téléphonie informatique, la formation, en collaboration avec Loto-Québec, d'un groupe d'entreprises du secteur des jeux électroniques de hasard et d'argent, la concertation avec des acteurs gouvernementaux, comme le ministère de la Métropole, BFDRQ et Industrie Canada, en vue de tenir la Semaine des technologies de l'information, et une contribution technique à l'organisation du Printemps du Québec en France. Un site intranet rejoignant 500 abonnés, parmi lesquels on compte des industriels et des partenaires économiques, a aussi été produit et lancé en cours d'exercice.

• Le commerce de détail

Le MIC consacre de plus en plus d'efforts au développement du secteur du commerce de détail. Il a entre autres soutenu techniquement et financièrement

le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) pour l'organisation de son congrès qui regroupe annuellement plusieurs centaines de détaillants. Dans le même ordre d'idées, pour appuyer davantage l'action du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales auprès des commerçants, le MIC a produit une bande vidéo à l'intention des administrateurs de sociétés de développement commercial (SDC), a réalisé un important sondage auprès des membres de ces mêmes SDC et a mené une mission en Nouvelle-Angleterre sur la revitalisation des centres-villes.

Le MIC a conçu et coordonné la première édition de *Québec en vitrine*, campagne de promotion de produits québécois dans les commerces de détail. Cet événement de très grande envergure, unique en son genre en Amérique du Nord, s'est tenu du 1^{er} au 12 octobre 1998, réunissant les principaux acteurs de ce secteur d'activité.

• Le partenariat coopératif

Par ailleurs, afin d'assurer la promotion et le soutien du partenariat économique dans le secteur coopératif québécois, le MIC collabore activement à la réalisation d'outils de gestion et à plusieurs activités structurantes. Il s'associe aux travaux du Conseil de la coopération du Québec (CCQ) portant sur le financement, la santé, les services d'aide à domicile, le Programme d'aide aux coopératives de développement régional et le mouvement coopératif, et il s'associe aussi avec d'autres regroupements coopératifs sectoriels.

2.2 L'axe « Recherche, développement et innovation »

2.2.1 L'accroissement de l'effort de recherche

La recherche est un facteur décisif de compétitivité internationale. C'est pourquoi le MIC, par son action, vise à augmenter l'effort de recherche des industries ou des organismes qui la desservent.

L'accord sur le financement de l'Institut national d'optique (INO) a été prolongé jusqu'à la fin de l'exercice financier 2000-2001. Le gouvernement du Québec aura versé à l'INO 12 millions de dollars pour financer son programme de recherche interne et participera au financement de l'agrandissement des installations de l'Institut en lui octroyant une subvention de 2,5 millions de dollars.

Le Ministère analyse les demandes d'accréditation que lui adressent les centres publics de recherche et de transfert, les consortiums de recherche, les organismes charnières et les entreprises qui concluent des ententes de recherche précompétitive, aux fins des

crédits d'impôt à la R-D. Chaque année, le Ministère publie un document explicatif intitulé *Les mesures fiscales pour favoriser la R-D*, en collaboration avec la firme Caron, Bélanger, Ernst & Young.

Le MIC participe à l'accroissement de l'effort de recherche, par exemple dans le domaine de la transformation des métaux légers, en soutenant les activités de la société Technologies Intermag et du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium. De plus, il a défini les thèmes de recherche dans les domaines de la transformation des métaux légers et des polymères, qui ont fait l'objet d'appel d'offres dans le cadre du programme de coopération France-Québec.

Le MIC assure le suivi technologique et administratif du Fonds de développement technologique de projets mobilisateurs dont Sidoci/Medivision et Epac/Infoway ainsi que le projet de développement des équipements et des logiciels en vue de la missionnalisation d'avions de patrouille (Marconi/Lockheed Martin/Virtual Prototypes). Un des volets du Fonds, le programme *Synergie*, a fait l'objet d'une évaluation qui a permis de constater que ce programme a accentué le partenariat des universités et des entreprises par la réalisation conjointe de projets de recherche visant l'innovation technologique. Les principales répercussions de ces actions conjointes pour les entreprises sont les suivantes : la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre, l'accélération des projets de recherche, l'ajout de quelque 90 emplois pour la main-d'œuvre hautement qualifiée, le développement de la capacité de recherche de l'entreprise et le développement au Québec de nouveaux produits qui concurrencent des produits exportés. La majorité des partenaires industriels et universitaires sont satisfaits des résultats obtenus et entendent poursuivre leur collaboration. L'évaluation comprend une série de recommandations qui visent à améliorer les résultats du programme, s'il était relancé.

En collaboration avec le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), le MIC a participé à l'application du volet Soutien à la recherche universitaire. Il a également collaboré à l'application du volet Soutien à des projets industriels, notamment à l'élaboration du contrat type MIC - Entreprise.

Le MIC contribue aussi financièrement à l'accroissement de l'effort de recherche. Dans le cadre du Fonds des priorités gouvernementales en science et en technologie, volet Environnement, programme cogéré avec le ministère de l'Environnement, 13 dossiers ont été acceptés pour un investissement total de 3 990 534 \$. Quelque 100 emplois ont été créés ou maintenus, et des aides financières totalisant 1,8 million de dollars ont été attribuées. Le MIC a également soutenu 19 projets structurants dans le cadre du

Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie (PACST). Cinq nouveaux projets ont été acceptés par le Fonds des priorités gouvernementales en science et technologie pour renforcer l'infrastructure de recherche au Québec.

Dans le cadre du programme de soutien aux intervenants majeurs, le Ministère soutient financièrement et techniquement la Société pour la promotion de la science et de la technologie, la Fédération des cégeps et l'ACFAS. Il a d'ailleurs mis sur pied une table de concertation des organismes majeurs qui travaillent à la promotion des carrières en science et en technologie.

2.2.2 La stimulation de l'innovation

Au cours du dernier exercice, le Ministère a accentué son soutien à l'innovation. Il a appuyé les efforts des entreprises et des partenaires par divers moyens.

Le MIC a mis sur pied le projet-pilote de courtage Industries-Chercheurs qui vise à rapprocher les besoins technologiques des PME des expertises de R-D disponibles dans les universités, les centres de recherche et les cégeps. Ce projet-pilote a permis de répondre à 200 demandes diverses provenant de 40 PME de l'industrie chimique.

En collaboration avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) et le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA), le MIC a également mis en place un processus de coopération technologique entre le Québec et la Flandre sur la transformation et le traitement de surface de l'aluminium. Ce processus a pour but de favoriser des alliances ou des transferts technologiques. Le Ministère a d'ailleurs participé à une première mission en Belgique en compagnie de représentants d'organismes privés et publics.

Le MIC a soutenu financièrement la création d'une chaire en gestion des bio-industries à l'Université du Québec à Montréal dans le but de maintenir au Québec l'expertise en gestion de ses entreprises en émergence.

• Les crédits d'impôt

Le MIC émet des visas qui permettent aux entreprises de réclamer des crédits en vertu du crédit d'impôt pour le design de mode et industriel et en vertu de la politique maritime. En ce qui concerne le crédit d'impôt pour le design de mode, il a émis plus de 200 visas permettant à autant d'entreprises de récupérer 5,6 millions de dollars en crédits d'impôt. En ce qui a trait au design industriel, le MIC a émis 74 visas à 52 entreprises pour des crédits d'impôt estimés à 1,1 million de dollars.

• Le transport terrestre

Dans le secteur du transport terrestre, le Ministère a entre autres soutenu le déploiement et le rayonnement du Centre de veille des équipements de transport terrestre. Il a aussi organisé des ateliers sur les technologies et les pratiques les plus performantes.

Le Ministère gère le programme d'amélioration de la qualité des fournisseurs, ce qui a permis à 63 établissements l'an dernier et à 82 autres cette année d'obtenir la certification ISO 9000. Quelque 36 autres fournisseurs demeurent en voie de certification. Le MIC a aussi appuyé le démarrage d'une étude sur les innovations en milieu de travail et les tendances futures dans l'industrie des équipements de transport terrestre.

• La collaboration des centres de R-D et des entreprises

L'action du Ministère vise aussi à susciter et à créer des occasions de collaboration entre des centres de R-D et des entreprises. Le Ministère s'est engagé dans certains secteurs comme celui des télécommunications sans fil, de la photonique et de l'imagerie numérique afin de former un nombre plus élevé de chercheurs chevronnés, d'attirer des spécialistes de calibre mondial, de moderniser les infrastructures de recherche et d'accroître les efforts de recherche en partenariat.

Dans le cadre du programme de soutien aux centres de liaison et de transfert, le Centre de recherche en calcul appliqué (CERCA), le Centre québécois de valorisation des biomasses et des biotechnologies (CQVB) et le Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) ont fait l'objet d'une évaluation. Cette dernière démontre que les trois centres ont contribué efficacement à la réalisation d'un grand nombre de projets de recherche conjoints entre les entreprises et les chercheurs. Ces projets ont mené au développement de procédés de production et de nouveaux produits ainsi qu'au transfert de nouveaux savoir-faire. Les entreprises participantes prévoient la création de plus 600 emplois. Les trois centres ont réussi à regrouper des spécialistes de leurs secteurs d'activité respectifs ou poursuivent leurs efforts en ce sens. À la suite des évaluations, des recommandations ont été adressées à ces centres pour qu'ils révisent leurs services dans le but d'améliorer leur gestion et leur suivi de projets, et de répondre mieux aux besoins de leur clientèle.

Le MIC a participé à la mise en place d'un centre névralgique et d'un réseau de promotion et de déploiement du commerce électronique auprès des utilisateurs québécois en donnant une aide financière et en collaborant à la mise en œuvre de l'Institut du com-

merce électronique, en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Métropole et Développement économique Canada.

Un soutien technique a aussi été donné, avec des partenaires privés et publics, pour la mise en place d'une Cité de la photonique dans la région de Québec. Le MIC a également soutenu leurs efforts dans le but de concevoir des stratégies et des mesures appropriées en faveur du positionnement de la région comme pôle technologique et industriel international dans le secteur de l'optique, de la photonique et du laser.

Le MIC a participé à l'organisation et à la tenue de diverses rencontres technologiques telles que, par exemple, les rencontres France-Québec dans le domaine de la télémédecine et des cartes à puce, Mexique-Québec sur l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle, et Brésil-Québec sur les télécommunications. Ces rencontres visent à établir des alliances, des transferts technologiques, ou les deux, dans différents secteurs.

Le Ministère a contribué à mettre sur pied des projets de vitrines de savoir-faire technologique permettant une démonstration réelle en situation d'opération de produits et de procédés. Signalons les projets MSUT, Guichet-Santé et SidaSmart. Mentionnons également les réalisations suivantes : le soutien des activités des centres de veille et des réseaux d'information stratégique, la collaboration à des événements ou à leur organisation, tels que la Tournée créativité et innovation, le Mois de la qualité, le Congrès du Mouvement québécois de la qualité, le projet Qualité Québec et les Grands Prix québécois de la qualité, la mise en place d'incubateurs d'entreprises innovantes et technologiques et de réseaux comme OPTI, Alpha et Haute technologie en Montérégie.

• **Le partage du savoir en matière de gestion**

Un des rôles importants du MIC est d'aider les dirigeants de PME et les nouveaux entrepreneurs à adapter leurs pratiques de gestion pour relever les défis de la compétitivité. C'est principalement en offrant diverses activités de formation aux dirigeants de PME que le Ministère compte faciliter l'intégration et l'adoption de ces nouvelles pratiques de gestion en entreprise..

Quelque 60 activités de formation ont été réalisées par l'entremise du Ministère dans toutes les régions du Québec. Ces activités ont permis de rejoindre près de 6 000 participants. Les deux tiers provenaient des entreprises et le tiers étaient des acteurs socioéconomiques. Par exemple, la tournée régionale *Innovier ou disparaître, un choix pour l'avenir* a attiré

3 200 participants dont près de 60 % étaient des dirigeants d'entreprise et 40 % étaient des partenaires socioéconomiques. Les 10 visites-ateliers tenues en entreprise ont par ailleurs permis de sensibiliser près de 300 PME québécoises à une démarche en production à valeur ajoutée et aux meilleures pratiques en conception et en développement de produits, en plus d'offrir une occasion de rencontrer des donneurs d'ordres de la grande entreprise.

• **La préparation des entreprises à l'an 2000**

La tournée québécoise *An 2000 - voyons-y tout de suite !* portant sur la sensibilisation et la formation relative à la conversion informatique pour l'an 2000 s'est terminée en juin 1998. Quelque 27 villes ont été visitées et 1 678 participants ont assisté à la tournée.

Une autre tournée provinciale sur la conversion informatique pour l'an 2000 a été amorcée afin de sensibiliser les PME à l'urgence d'agir. Pour y parvenir, le MIC a créé une table de concertation comprenant huit organismes, ce qui a mené à une série de conférences régionales sur le défi de l'an 2000, le *Rendez-vous des présidentes et des présidents*. Depuis septembre 1998, trois conférences regroupant au total 120 présidentes et présidents ont eu lieu, et la tournée se poursuivra durant la prochaine année.

• **Le Lancement du Mois de la qualité**

Conjointement avec le Mouvement québécois de la qualité (MQQ), le MIC a appuyé l'organisation du Lancement du Mois de la qualité, édition 1998, et la tenue du sixième Salon sur l'implantation de la qualité. L'événement a attiré 3 000 participants. À cette occasion, le premier ministre du Québec a annoncé la création des Grands Prix québécois de la qualité qui seront attribués chaque année aux entreprises qui ont les meilleures pratiques de gestion basées sur les critères du Qualimètre. Le Québec se situe au second rang en Amérique du Nord pour le nombre de certifications ISO 9000, avec 2 448 enregistrements.

• **Le marché électronique**

Le secteur de l'informatique évolue rapidement. Pour cette raison, une veille constante doit être maintenue pour être à l'affût des changements significatifs. Le MIC a ainsi contribué, par des consultations, à instaurer l'Institut du commerce électronique et le Laboratoire de l'entreprise virtuelle de l'École polytechnique de Montréal. En cours d'exercice, le Ministère a également coordonné le projet Marché électronique régional, en collaboration avec le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM). Dans le but de promouvoir l'utilisation des technologies de

l'information, le séminaire *Internet et les affaires* a été donné à 13 reprises devant un auditoire total de 400 participants.

2.3 L'axe « Investissement »

2.3.1 L'accroissement des investissements structurants

L'adoption, en juin 1998, de la *Loi créant Investissement-Québec et sa filiale Garantie-Québec*, dédiée au financement des PME, a modifié de façon importante le rôle du MIC en matière de démarchage et d'autres activités reliées à la prospection d'investisseurs potentiels. Le rôle de coordonnateur des actions gouvernementales en ce qui concerne l'accueil et le soutien au financement de projets d'investissements majeurs a été confié à Investissement-Québec.

Le MIC devient un partenaire d'Investissement-Québec. Il joue le rôle de soutien à l'échelle internationale, sectorielle et régionale. Il participe aux stratégies de promotion, élabore les stratégies sectorielles et exerce une fonction de veille.

L'investissement matériel des entreprises, que ce soit par l'ajout d'équipements et de machines à la fine pointe de la technologie ou par la construction de nouvelles installations, constitue un des facteurs déterminants de la compétitivité des économies. Les réalisations du Ministère en ce domaine revêtent plusieurs formes.

• Les sociétés Innovatech

Dans le cadre du plan d'action du gouvernement pour accroître les investissements privés, annoncé lors du Discours sur le budget 1998-1999, le ministre de l'Industrie et du Commerce a fait adopter deux projets de loi modifiant les lois de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et de la Société Innovatech du sud du Québec. En plus d'assurer leur pérennité, ces nouvelles lois transforment ces sociétés Innovatech en sociétés à fonds social, accroissant du même coup le capital mis à leur disposition.

De plus, afin de répondre à une demande expresse des milieux régionaux, le gouvernement a mis sur pied la Société Innovatech Régions-ressources. Dotée d'un fonds social de 50 millions de dollars, la Société devrait participer à la réalisation de projets totalisant plus de 250 millions de dollars. La Société Innovatech Régions-ressources dessert le territoire constitué des régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec. Ces orientations devraient permettre d'appuyer des projets technologiques représentant des investis-

sements totaux, en partenariat avec le secteur privé, de plus de 600 millions de dollars.

• La veille stratégique

Dans le domaine de la pétrochimie, le MIC demeure à l'affût de toute nouvelle occasion découlant de l'application d'une prochaine réglementation fédérale visant à réduire la quantité de soufre dans l'essence. L'action du Ministère vise principalement les projets axés sur l'intégration et la synergie des secteurs pétrochimique et du raffinage du pétrole.

L'industrie de la taille du diamant a été reconnue comme un nouveau créneau potentiel d'investissement. La mise en place d'une entreprise-école dans ce domaine, avec le soutien du MIC, permettra au Québec de se doter d'une infrastructure et d'une main-d'œuvre propices à attirer des tailleries de diamant.

L'élaboration des stratégies sectorielles a également permis au MIC de cibler certains secteurs prioritaires qui feront l'objet d'une prospection plus rigoureuse. Cette action sera faite en collaboration avec les partenaires du Ministère, principalement Investissement-Québec et la SGF.

Le *Programme d'aide à la concrétisation des projets industriels* (PACPI) appuie la réalisation des études préalables à la concrétisation de projets industriels au Québec. Une cinquantaine d'entreprises se sont prévaluées de ce programme.

Le MIC a proposé et obtenu du gouvernement du Québec de prolonger les avantages financiers qui étaient accordés au partenariat de recherche sur les médicaments formé d'Endorecherche et de Schering Plough dans le cadre du programme du Fonds de développement technologique. La fin de ce programme menaçait l'entente de financement gouvernemental.

Dans le même ordre d'idées, le MIC a également été à l'origine des interventions pour assurer à Montréal les investissements importants de la société spécialisée dans la recherche clinique à contrat, Phoenix Internationale Science de la vie inc. Ces interventions du Ministère ont contribué à faire passer de 1 000 à 1 400 le nombre d'emplois de la société à Montréal.

En ce qui concerne l'important dossier General Motor de Boisbriand, le MIC a participé activement aux efforts gouvernementaux visant à aider l'usine à se positionner avantageusement en faisant valoir ses avantages comparés de façon à assurer son avenir par l'obtention d'un nouveau mandat de production. Il a notamment versé une aide financière au Comité de soutien de l'industrie automobile dans les Basses-Laurentides et participé à la définition d'une offre intégrée. Dans la même région, le MIC est également

intervenu dans le dossier de Paccar Canada inc. Il a facilité la réalisation de l'investissement de 120 millions de dollars dans cette nouvelle usine d'assemblage de camions à Sainte-Thérèse en contribuant notamment à aplanir plusieurs difficultés, dont l'acquisition de terrains.

Par ailleurs, le Ministère a contribué à l'analyse des retombées économiques et de la stratégie industrielle de la proposition de l'équipe Lynx au sujet d'un projet de train à grande vitesse dans le corridor Québec-Toronto. Il a de plus soutenu la relance du chantier des Industries Davie et de l'usine de Dominion Bridge à Lachine.

Dans le secteur des technologies de l'information, la Politique de partenariat économique a permis au MIC de maintenir des relations privilégiées avec des partenaires stratégiques, entraînant d'importantes retombées économiques par des multinationales au Québec. Au cours de l'exercice, quatre nouveaux partenaires économiques ont été reconnus dans le cadre de cette politique.

Le MIC a offert son soutien technique et participé à des activités de prospection et d'accueil d'investissements, en collaboration avec les partenaires suivants : Investissement-Québec, la Société générale de financement, la Société de promotion économique du Québec métropolitain et l'Office de développement économique de la communauté urbaine de Montréal. Soulignons entre autres l'accueil de la délégation de Monaco, de la délégation chinoise de Liaoning, d'entreprises françaises, belges et américaines, de groupes d'investisseurs américains et d'entreprises de Montpellier (France).

En ce qui a trait aux démarches de prospection, le MIC a participé à des missions en Californie (Wittcom, télécommunications sans fil), au Vietnam (présentation d'entreprises en télécommunications à des chefs d'entreprise du Vietnam), en Allemagne (rencontres d'entreprises québécoises et allemandes), au Texas (participation à une mission au titre d'expert technique), au Brésil (participation à une mission au titre d'expert technique) et à New York (projet d'investissement pour une usine de semi-conducteurs).

2.3.2 Le soutien à l'entrepreneurship stratégique

Dans le contexte de la nouvelle économie, de nombreuses occasions d'affaires s'offrent aux gens bien formés et entreprenants. L'entrepreneurship constitue une priorité pour le MIC qui s'oriente vers une intervention spécialisée où la réflexion et l'action doivent être davantage stratégiques.

Dans le but d'accorder un meilleur soutien technique à l'entrepreneurship, le MIC a soutenu le *Pro-*

gramme d'appui aux initiatives en entrepreneurship (PAIE), lequel est intervenu dans 19 projets pour faciliter l'accès aux informations nécessaires à la validation de projets d'entreprises et pour faciliter une meilleure concertation des acteurs. Une tournée de consultation a été réalisée chez les principaux maîtres d'œuvre en entrepreneurship au Québec afin de mettre sur pied un Forum permanent en entrepreneurship.

Afin de renforcer et d'accroître le taux de survie d'entreprises, divers moyens favorisant l'amélioration des connaissances en gestion des nouveaux entrepreneurs ont été développés. C'est ainsi que 13 Clubs de dirigeants de jeunes entreprises (CDJE) ont été mis sur pied cette année. Les CDJE regroupent 10 à 15 dirigeants de jeunes entreprises — ayant entre six mois et cinq ans d'existence — qui bénéficient d'un programme de formation-accompagnement basé sur les 17 guides de gestion de la collection « *Entreprendre* ». Ce projet a été réalisé grâce à la collaboration des acteurs locaux et régionaux.

En collaboration avec l'École des hautes études commerciales (HEC) et l'Association des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs du Québec (ASAJEQ), le MIC a produit un diagnostic de gestion informatisé pour la jeune entreprise (REFLEX). Ce diagnostic peut être consulté sur le site Internet du MIC. Les actions ministérielles de soutien et de promotion de la culture entrepreneuriale comprennent aussi l'appui fourni à la Fondation de l'entrepreneurship.

2.4 L'axe « Marchés »

2.4.1 L'appropriation des marchés

Le Ministère a retenu l'appropriation des marchés dynamiques comme orientation dans l'axe relatif aux marchés. Par ses actions, le MIC entend promouvoir et accélérer la libéralisation, la diversification et la conquête des marchés.

En 1996, le gouvernement lançait la campagne *2 000 nouveaux exportateurs en l'an 2000* dans le but d'augmenter le nombre d'entreprises exportatrices de 2 000 entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 2000.

Cet objectif gouvernemental touche directement le MIC. Au cours des dernières années et durant le dernier exercice financier, le Ministère a instauré une série de mesures de soutien technique et financier à l'intention des PME qui entament une démarche d'exportation. Au 31 mars 1999, 1 196 nouvelles entreprises avaient réalisé des ventes sur les marchés extérieurs, ce qui représente 60 % de l'objectif gouvernemental visé. Par ailleurs, le MIC accompagne actuellement 1 973 entreprises qui se préparent à exporter. Tous les efforts sont maintenus pour atteindre la cible des *2 000 en l'an 2000*.

Afin d'informer adéquatement les entreprises, plusieurs documents et publications sur l'évolution conjoncturelle et structurelle du commerce extérieur du Québec ont été produits. Ils ont pour sujet les grandes tendances et l'importance économique du commerce extérieur. Un grand nombre d'analyses par pays ont été réalisées lors de diverses missions. Ces analyses présentent, la plupart du temps, le contexte économique, les occasions d'affaires, les obstacles au commerce dans le pays visité ainsi que l'état de la situation du commerce entre le Québec et le pays concerné.

Dans le secteur de l'industrie de la santé, le MIC a entrepris plusieurs démarches auprès du ministère de la Santé et avec ce dernier. Parmi ces démarches, on peut citer la concrétisation d'une entente de collaboration institutionnelle et commerciale avec une association d'hôpitaux au Brésil. Cette entente favorise l'exportation de produits médicaux québécois au Brésil en échange de soutien à la gestion hospitalière que le réseau québécois pourrait livrer à l'Association brésilienne.

Dans le secteur des industries de l'environnement, le Salon Americana a permis au MIC de mettre en contact plus de 25 acheteurs étrangers, identifiés préalablement par les délégations du Québec, avec les manufacturiers québécois de l'industrie de l'environnement. Le MIC a appuyé la quatrième édition de Contact-Export (maillage de fabricants québécois et de 60 acheteurs étrangers) dans le cadre du Salon national de l'habitation de Montréal.

Le Ministère a été très présent dans la préparation de stratégies d'exportation, de présentations et de missions relatives aux technologies de l'information. Le Ministère a contribué à l'organisation de foires et missions commerciales comme, entre autres, CeBit (Allemagne), CommunicAsia, MobilcomAsia, NetworkAsia et BroadcastAsia '98 (Singapour), CanApple Animation Forum, MacWorld NY 98 (New York), CTI Expo, Wescon IC, Congrès NAB 98 et NAB Multimedia (Californie), Telexpo '99 (Brésil), Le Printemps du Québec (France). Il a participé, entre autres, à une mission au Missouri avec le MSSS, la RAMQ et le CRRSSS, au symposium The International Business of New Media (New York), au Siggraph (Floride), au Cartech 98 (Washington), au IEEE Multimedia Systems 98 (Texas) et au Wireless Symposium 98 (Toronto).

Plusieurs phénomènes liés à la libéralisation des échanges commerciaux et aux nouvelles technologies de l'information bouleversent présentement la dynamique du marché intérieur au Québec et en Amérique du Nord. Ils obligent les entreprises québécoises à faire des efforts d'adaptation importants. Les PME, fournisseurs, commerçants, points de vente et sous-traitants doivent dès maintenant tenir compte notam-

ment de la restructuration des grands réseaux de distribution et de sous-traitance, de l'apparition de grandes surfaces et de magasins-entrepôts, de la libéralisation interprovinciale des marchés publics, de même que de l'utilisation du commerce électronique.

Pour favoriser cette adaptation, le MIC a poursuivi, en 1998-1999, l'application de sa stratégie d'approche des grands réseaux de distribution, des grands donneurs d'ordres et des marchés publics qui constituent les principaux acheteurs nord-américains. À cet égard, d'importants efforts de formation ont été consentis pour faire connaître les pratiques commerciales des grands réseaux de distribution nord-américains.

Sur le plan des relations commerciales électroniques, les entreprises québécoises ont maintenant accès par Internet à un répertoire des règles d'affaires en matière d'Échanges électroniques de données (EDI) des grands réseaux de distribution.

Le MIC a animé 11 séminaires sur les marchés publics, qui ont réuni près de 600 entreprises. Entre les mois d'août et de décembre 1998, le MIC a dirigé une campagne de publicité dans des publications spécialisées pour attirer l'attention des entreprises québécoises sur la libéralisation des marchés publics canadiens. Le MIC participe aussi à la consolidation et au développement du réseau québécois des centres de veille sur les marchés publics. Premier résultat de ces efforts : le nombre d'entreprises québécoises abonnées au nouveau système électronique d'appels d'offres a doublé au cours des 12 derniers mois.

• **Le marché américain**

Aux États-Unis, le Ministère a réalisé 25 activités de promotion des exportations pendant l'année, sous forme de missions, d'expositions ou de conférences. Plus de 125 entreprises québécoises y ont participé, dont 30 nouveaux exportateurs. Ces activités auront permis le recrutement de 36 intermédiaires — agents manufacturiers, importateurs et distributeurs. Les délégués commerciaux en poste dans les délégations du Québec à Atlanta, Boston, Chicago, Los Angeles et New York ont aidé les démarches individuelles de développement de marché de quelque 700 entreprises québécoises. Ils ont également visité et évalué plus de 150 expositions, ce qui permet de mieux orienter la clientèle, particulièrement celle des nouveaux exportateurs.

Le MIC a aussi instauré un réseau de 16 entreprises du secteur CTI — convergence de la téléphonie et de l'informatique — visant la promotion de leurs produits et services sur le marché nord-américain. Par ailleurs, l'opération Montréal Collections, présentant Montréal comme centre international de la mode, a connu un vif succès auprès d'acheteurs et de médias

américains de New York. Ces deux exemples illustrent le type d'activités structurantes menées par le MIC aux États-Unis.

• **Le marché canadien**

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale visant l'augmentation du nombre de nouvelles entreprises exportatrices (2000 en l'an deux mille), le marché canadien constitue souvent la première cible géographique de ces entreprises. C'est pourquoi 17 activités de groupe ont été organisées au Canada, principalement des participations à des expositions commerciales, qui ont regroupé 86 PME. La majorité des participants en étaient à leur première expérience à l'extérieur du Québec. Un séminaire de promotion du commerce sur le marché canadien a aussi été réalisé à Québec. Quelque 14 ententes de distribution ont été conclues dans le cadre de ces activités, entraînant des ventes, sur une période de 12 mois, de 13 millions de dollars. De concert avec les bureaux régionaux du Ministère, un projet-pilote nommé Accès-Canada a été lancé pour inciter les nouveaux exportateurs à explorer le marché canadien. Ainsi, 38 entreprises, dont 29 en étaient à leur première expérience d'affaires à l'extérieur du Québec, ont utilisé ce programme d'aide technique, et les services de six agents manufacturiers ont été retenus par les entreprises participantes.

• **Le marché latino-américain**

En Amérique latine et aux Antilles, 24 missions ont été réalisées. Quelque 150 entreprises ont consolidé leur présence dans ces marchés ou y ont fait leurs premières armes. Ces activités ont engendré des ventes de 21,5 millions de dollars sur place et des ventes potentielles de 327 millions de dollars. Par ailleurs, les participants ont soumis à 40 appels d'offres. Deux nouvelles antennes commerciales et une délégation ont été ouvertes, respectivement au Pérou, au Costa-Rica et en Argentine, afin de mieux soutenir les efforts des exportateurs dans ces marchés. Enfin, les bases de l'initiative gouvernementale de la Décennie québécoise des Amériques ont été jetées afin d'augmenter, de manière significative, la présence québécoise en Amérique latine et aux Antilles.

• **Le marché asiatique et océanique**

Sur le territoire de l'Asie et de l'Océanie, 20 missions commerciales ont été réalisées, regroupant 133 entreprises. Le nombre de nouveaux exportateurs sur ce territoire s'élevait à 34 à la fin de 1998, alors que 38 exportateurs expérimentés se joignaient aux missions commerciales. Ces activités ont permis de mobiliser 115 intermédiaires, de signer 32 accords pour une valeur de 20,5 millions de dollars et de

préparer 99 soumissions pour des contrats dont la valeur totale s'élève à 2,2 millions de dollars. Les ventes potentielles atteignent 213,1 millions de dollars. La mission du ministre Roger Bertrand en Australie a permis de concrétiser un investissement australien de 344 millions de dollars sur la Côte-Nord.

Dans le cadre du suivi de la mission du premier ministre en Chine, les séminaires sur la restructuration des entreprises d'État et sur le capital de risque ont engendré des ventes potentielles de 60,5 millions de dollars sur le marché chinois.

• **Le marché de l'Europe de l'Ouest**

Pour les marchés de l'Europe de l'Ouest, 507 entreprises ont participé à 43 activités, soit 18 missions commerciales, 8 missions industrielles, 2 missions ministérielles et 15 accueils de missions européennes. Ces activités ont donné les résultats suivants : le recrutement de 69 intermédiaires de ventes, des ventes sur place de 3,5 millions de dollars avec un potentiel de 22,7 millions de dollars dans les 12 premiers mois, la signature de 65 ententes de partenariat industriel pour des projets de 184,4 millions de dollars, la présentation de 86 soumissions à des appels d'offres pour des contrats dont la valeur totale s'élève à 3,9 millions de dollars, et la présence de 70 nouveaux exportateurs qui ont participé aux missions commerciales en Europe de l'Ouest.

• **Le marché de l'Europe centrale, de l'Afrique et du Moyen-Orient**

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a organisé 17 activités de groupe en Europe centrale, en Afrique et au Moyen-Orient. De ces activités, 6 visaient les marchés de l'Afrique et du Moyen-Orient et 11 ceux de l'Europe centrale et orientale. Parmi celles-ci, deux étaient des missions dites ministérielles qui se sont réalisées l'une en Afrique du Sud et au Zimbabwe, et l'autre en Russie. Ces activités ont regroupé 190 entreprises, ont permis des ventes sur place s'élevant à 23,1 millions de dollars et la conclusion d'ententes totalisant 120,6 millions de dollars. Notons également que, durant cette période, la direction a réalisé quelque 28 activités d'accueil de représentants de gouvernements et d'acheteurs étrangers.

• **Diverses activités**

À l'occasion du Salon international Le Monde des Affaires à Montréal, le Ministère a organisé plusieurs activités, dont une vitrine de produits et services de 32 entreprises de toutes les régions du Québec, Export-Action (360 rendez-vous individuels entre des entreprises ciblées par les directions régionales et les conseillers et attachés commerciaux du Québec en poste à l'étranger) et l'attribution de prix à 16 nou-

veaux exportateurs provenant de toutes les régions du Québec, lors du Gala de l'Exportation.

La formation en exportation s'est accentuée avec l'organisation de 12 sessions de plus d'une journée. Quelque 128 participants ont assisté à ces sessions. Le MIC a d'ailleurs développé les séminaires *Transport international* et *L'analyse et le choix des marchés à l'exportation*.

Le MIC dispose d'un Centre de documentation et de banques d'information. Sur une base mensuelle, le Centre a accueilli en moyenne 384 personnes et il a effectué 160 recherches et 207 prêts en cours d'exercice.

Enfin, le Ministère a développé un nouveau programme d'aide financière intitulé *Québec-Monde*. Ce programme de stages de travail à l'étranger permet aux entreprises d'accroître leur expertise sur les marchés étrangers, et aux nouveaux diplômés de favoriser le développement de leurs compétences des affaires internationales.

2.5 Le déploiement des actions du Ministère sur le territoire

Pour atteindre les objectifs prévus à son plan stratégique, le MIC s'appuie sur l'expertise de ses équipes de professionnels en développement économique réparties dans toutes les régions du Québec.

2.5.1 Les régions

Les 16 bureaux régionaux du Ministère ont le mandat d'aider les entrepreneurs et les entreprises des régions qu'ils desservent à augmenter leur capacité d'innovation à développer leurs marchés, notamment par l'exportation, et à accroître les investissements. Ils interviennent également sur le plan de la région elle-même avec ses particularités et ses nombreux acteurs. Ils ont alors le mandat d'agir comme catalyseur des forces régionales, d'aider les régions à établir des avenues de développement, d'appuyer leur démarche de planification et de les aider à atteindre leurs objectifs de développement économique.

Pour soutenir les bureaux régionaux, d'autres professionnels en développement économique agissent au sein du Ministère. Ils regroupent une trentaine de conseillers en gestion d'entreprises, 80 conseillers en commerce, commerce extérieur et affaires internationales, et autant de conseillers en développement industriel et technologique. Leur expertise est offerte à toutes les entreprises composant la clientèle du Ministère.

Le MIC mise également sur diverses formes de partenariat avec les milieux d'affaires et des organismes intermédiaires régionaux ou nationaux. Cette collaboration lui permet d'enrichir et de diversifier les

contenus des services que sa propre équipe de professionnels offre aux entreprises. À cet égard, le MIC participe donc aux diverses tables régionales de concertation ainsi qu'aux tables régionales sectorielles telles que la Conférence administrative régionale (CAR), le Conseil régional des partenaires du marché du travail, les comités interministériels de suivi de projet comme les tables de concertation pour soutenir des projets spécifiques. De plus, le MIC a participé à l'élaboration et à la négociation de plusieurs ententes spécifiques régionales en collaboration avec les Conseils régionaux de développement (CRD) dans le but d'appuyer le développement des entreprises sur le plan de l'innovation, des marchés et des investissements.

En matière de réseautage régional, le MIC a, entre autres, collaboré à la mise en place des Tables de synergie du Groupement des chefs d'entreprises du Québec dans neuf régions. Cela a permis la réalisation de 65 Réseaux express constitués d'acteurs économiques qui agissent en vue d'accélérer la concrétisation de projets. Grâce à ces réseaux, plusieurs entreprises ont pu réaliser leurs projets et créer de nouveaux emplois.

En région, le MIC a également participé à la réalisation de nombreux projets d'investissement majeurs. Plusieurs dossiers d'investissements ont été traités par l'entremise du Réseau des gens d'affaires pour l'emploi. Au 9 mars 1999, 44 projets d'investissement avaient bénéficié du Réseau. Plus de 3 200 emplois ont été créés et des investissements de l'ordre de 289 millions de dollars ont été réalisés.

Le Ministère a assuré, entre autres, la coordination et l'animation du Groupe d'action pour l'avancement technologique de l'Estrie (GATE) ainsi que supporté plusieurs projets d'incidences majeures tels « Branché sur le bois » au Saguenay—Lac-Saint-Jean, la Technopole de la vallée du Saint-Maurice, l'usine-école pour la taille des diamants (la 3^e au monde) dans le Bas-Saint-Laurent et le suivi du Plan d'action régional forêt en Outaouais. Ce dernier projet vise la commercialisation de nouveaux produits. Quatorze entreprises du secteur des forêts y participent.

L'action du MIC en région vise aussi à renforcer le système de veille concurrentielle et la diffusion de l'information stratégique auprès des entreprises et des acteurs régionaux. À cet effet, le Ministère agit au sein de divers organismes régionaux tels que le Parc technologique du Québec métropolitain, le Groupe pour l'avancement technologique et industriel de Québec (GATIQ), les cégeps, les universités, le Centre des matériaux composites de Saint-Jérôme, Montréal TechnoVision, le Réseau Iso-Estrie, le Club de haute technologie de la Montérégie, le Groupe d'action pour l'avancement technologique de l'Estrie (GATE) et le

Centre régional de l'entrepreneurship technologique en Estrie.

Pour favoriser l'appropriation des technologies et pratiques avancées de gestion dans les entreprises, le Ministère a réalisé, entre autres, 31 sessions de formation en Production à valeur ajoutée (PVA) et qualité totale auprès de 300 gestionnaires d'entreprises et acteurs économiques. Plus de 200 participants ont assisté aux séminaires-conférences offerts en région sur des sujets tels que l'approche Kaizen, la gestion de la production informatisée, la veille stratégique, la valeur ajoutée dans les produits de la forêt, la gestion des travaux de R-D et le design industriel.

Par ailleurs, plus de 1 000 entreprises ont bénéficié du soutien technique et financier du Ministère pour se doter de personnel scientifique et technique. Ces entreprises ont reçu une aide financière totale de 9,3 millions de dollars dans le cadre du programme IMPACT-PME leur permettant d'embaucher près de 500 nouveaux employés spécialisés.

Le Ministère contribue également à accélérer la diffusion de l'information sur les marchés aux entreprises et acteurs régionaux. À cet effet, soulignons : la réalisation, en partenariat avec les acteurs en région, de 27 séminaires-conférences à l'exportation traitant entre autres des réseaux de distribution, des ventes par catalogue, des ventes par agents manufacturiers, des concours, de Nexpro et de l'EuroInfoCentre ; la réalisation de suivis techniques auprès des entreprises ayant participé à 15 missions à l'étranger ; l'organisation conjointe d'Export-Action, du Gala de l'exportation ainsi que du Prix de l'exportateur de l'année.

Dans le cadre du protocole d'entente avec Verreault Navigation inc. au sujet de la cession de la cale sèche, le Ministère a conclu un accord relatif aux travaux de restructuration sécuritaire. Cette entente s'inscrit dans la volonté gouvernementale que le milieu soit davantage responsable de son développement économique.

• **Les profils économiques des régions et des MRC**

Afin de soutenir le travail des divers acteurs dans le domaine du développement économique régional et de satisfaire leur besoin d'information, le Ministère produit chaque année des profils économiques. Au cours du dernier exercice, le MIC a publié des profils rassemblant les données économiques officielles pour chacune des 17 régions administratives du Québec, des régions du Grand Montréal et de l'agglomération de Québec, des 96 MRC du Québec et des 100 plus importantes villes du Québec. Le public peut les obtenir sous forme papier, par le service de télécopie FAX-MIC et par le site Internet. Ces documents re-

groupent près de 3 000 tableaux de données économiques régionales et fournissent des statistiques aux divers acteurs travaillant au développement économique dans les régions du Québec.

2.5.2 La métropole

Le MIC est un acteur important dans le développement économique de la métropole. Plus de 50 % de sa clientèle cible s'y retrouve. Son action se concrétise principalement par la mobilisation des partenaires locaux, régionaux, suprarégionaux et nationaux à l'établissement d'une stratégie conjointe d'intervention pour favoriser la croissance économique et la compétitivité des entreprises.

Le MIC travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, les villes et plusieurs acteurs dont : Montréal TechnoVision inc., pour augmenter la compétitivité technologique du Grand Montréal ; Montréal International, pour le soutien d'initiatives locales à l'exportation ; le Réseau financier Montréal inc., pour le soutien d'initiatives spécifiques en vue d'augmenter la compétitivité des entreprises ; le réseau des partenaires OPTI, pour accélérer le processus de mobilisation des troupes devant l'urgence de rendre la métropole concurrentielle.

Enfin, pour assurer une vision d'ensemble et mettre son expertise à la disposition des acteurs locaux, le MIC, en collaboration avec la ville de Saint-Laurent, a mis sur pied le projet expérimental dans le cadre du *Réseau des partenaires OPTI*. L'approche OPTI permet de consacrer les ressources régionales et suprarégionales à la réalisation des meilleurs projets locaux soumis par les acteurs intéressés.

Cinq projets OPTI sont présentement en cours : OPTI - Techno pour soutenir le démarrage d'entreprises technologiques ; OPTI - Production pour l'implantation d'une technologie de production à valeur ajoutée (PVA) ; OPTI - Sous-traitance pour connaître les besoins et les occasions de sous-traitance dans la métropole ; OPTI - Exportation pour soutenir la démarche d'exportation des entreprises ; OPTI - Inventaire pour dresser l'inventaire des besoins des entreprises manufacturières et du tertiaire moteur de la métropole.

2.5.3 La capitale

Au cours du dernier exercice, le MIC a participé activement au processus d'élaboration de la *Politique relative à la Capitale nationale* que le gouvernement du Québec a rendue publique le 29 juin 1998, notamment pour l'établissement de la Stratégie de diversification économique de la capitale et la création du Fonds de diversification de l'économie de la capitale.

Des 78 engagements gouvernementaux que comprend l'énoncé de politique relatif à la Capitale nationale, 13 touchent tout particulièrement le MIC. Presque tous les engagements concernant le MIC visent à soutenir la seconde orientation de la Politique, qui est d'assurer le développement, la consolidation et la diversification de l'économie de la capitale. Le Ministère présentera au cours du prochain exercice financier son plan établissant l'ensemble des actions qu'il compte entreprendre en vue d'appliquer cette politique.

D'autre part, la création du Fonds de diversification de l'économie de la capitale a permis d'augmenter l'aide du MIC aux organismes de la région de la capitale, dont le Parc technologique du Québec métropolitain, le Centre francophone de recherche en informatisation sur les organisations (CEFRIO) et le Centre de développement de la géomatique (CDG) et la société InterMag de développement du magnésium.

2.6 Les actions particulières à l'égard des groupes cibles

2.6.1 Les jeunes

Le Ministère a soutenu techniquement et financièrement la réalisation de la quatorzième édition du Concours d'excellence-mode jeunes designers du Québec, qui récompense de jeunes étudiants ou jeunes professionnels de la mode.

Par ailleurs, le programme *Mesure de suivi* a pour objet de favoriser, par le conseil-gestion, la survie de nouvelles entreprises mises sur pied par des jeunes. Administré pour le MIC par l'Association des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs du Québec (ASAJEQ), ce programme a permis à plus de 1 500 entreprises de profiter de services de conseil-gestion.

Le MIC s'est associé au ministère de l'Éducation et à d'autres partenaires publics et privés pour instaurer le Concours québécois en entrepreneurship. Par le passé, des concours pour encourager l'entrepreneurship chez les jeunes existaient pour le secondaire, le collégial et l'université. Cette année, les trois concours ont été regroupés en un seul, et le MIC y a contribué pour un montant de 30 000 \$.

• Le Placement étudiant du Québec

Le Placement étudiant du Québec (PEQ) a pour mission de favoriser l'intégration d'étudiants au sein des entreprises afin d'y mettre en place un savoir-faire nouveau et de favoriser la compétitivité de ses dernières sur la scène internationale. Il permet aussi de développer l'employabilité des étudiants dans leur champ d'études, notamment dans les secteurs liés à l'économie du savoir.

Parmi les différents moyens mis en œuvre pour rejoindre les employeurs, on compte l'embauche d'une quarantaine d'étudiants à titre de représentants régionaux ou d'agents de placement, le développement et la réalisation d'outils promotionnels tels que le site Internet du PEQ, les dépliants, affiches, feuillets et cartes professionnelles, le plan de promotion auprès des employeurs inscrits au fichier ainsi que la campagne de relations de presse et de relations publiques.

En 1998, un nombre exceptionnel d'étudiants ont obtenu un stage ou un emploi d'été par l'entremise des divers programmes du PEQ. Les résultats du PEQ pour la campagne 1998 sont attribuables, entre autres, à l'injection de fonds supplémentaires dans le secteur privé, avec le *Programme de soutien à l'emploi stratégique* (PSES), et dans le secteur public.

Le Placement étudiant a l'exclusivité du placement des étudiants dans la fonction publique. Une somme de 8,1 millions de dollars a d'ailleurs été allouée par le gouvernement pour de nouveaux emplois d'été dans la fonction publique québécoise. De ce montant, un transfert de crédits de l'ordre de 2,8 millions de dollars a permis de créer des stages coopératifs et travail-études supplémentaires dans le but d'accroître le nombre de stagiaires dans les ministères et organismes gouvernementaux durant l'automne 1998 et l'hiver 1999.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a mis sur pied, en mai 1998, le programme *Stages pour nouveaux diplômés* (SND). Sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), le programme SND est appliqué en collaboration avec le Placement étudiant. Ainsi, le PEQ a collaboré à la promotion du programme et a géré la banque de candidatures des diplômés. À ce jour, le SCT a autorisé 262 stages d'une durée de deux ans, dont 214 sont financés à même les budgets du SCT et 48 sont entièrement payés par les ministères et organismes. Le MIC a ainsi accueilli 14 stagiaires, dont 10 en commerce international.

Dans le cadre du programme d'échange interprovincial, 230 étudiants universitaires ont acquis une expérience pratique de travail dans la fonction publique et ont découvert la réalité sociale et culturelle d'une autre province en plus d'accroître leur connaissance d'une langue seconde.

Pour sa part, le *Programme de soutien à l'emploi scientifique* (PSES) a permis à 4 975 stagiaires d'effectuer un stage dans 2 796 entreprises au cours de l'année 1998 et des engagements financiers de l'ordre de 6,8 millions de dollars ont été contractés.

Cette année encore, des gains ont été enregistrés à toutes les étapes du processus d'embauche des étudiants. Un total de 82 074 étudiants se sont inscrits au

fichier du PEQ à l'échelle du Québec, ce qui représente une hausse de 14 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, en 1998, une expérience-pilote a permis aux étudiants de s'inscrire par voie électronique à partir du site Internet du PEQ. Pour la seule saison estivale 1998, 14 607 étudiants ont utilisé ce moyen efficace et peu coûteux pour s'inscrire, soit presque un étudiant sur cinq ou 18 % du total des inscrits. Les résultats ont été concluants et, dorénavant, l'inscription électronique sera proposée à la clientèle du PEQ.

Plus de la moitié des étudiants inscrits (41 760) ont obtenu une entrevue d'embauche. Le nombre de postes comblés s'élève à 20 583 pour l'ensemble du Québec, une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente. Un étudiant inscrit sur quatre (26 %) a donc été placé par les services du PEQ. Quelque 4 712 postes (23 %) ont été comblés dans le secteur public. Les 15 871 autres postes ont été comblés dans le secteur privé.

2.6.2 L'entrepreneuship féminin

À la suite du dépôt du rapport *Entreprendre au féminin*, le Ministère a mis sur pied un groupe-conseil en entrepreneuship féminin. Son mandat principal est d'appliquer les principales recommandations du rapport. La problématique gravite autour de l'accès au financement par les femmes entrepreneures. Le groupe-conseil est formé de 16 membres provenant du milieu des institutions financières et des sociétés à capital de risque, des réseaux d'affaires, du milieu de l'éducation et du MIC.

Pour faciliter l'accès des femmes entrepreneures au financement, le MIC a produit une bande vidéo et un guide (*Prêt pour un prêt*) pour aider toute personne qui recherche du financement et qui doit défendre son projet d'affaires.

Par ailleurs, le MIC a élargi sa participation au concours Chapeau les filles, du ministère de l'Éducation, qui récompense les filles qui s'orientent dans des métiers non traditionnels en y ajoutant un prix qui récompense l'esprit d'entreprise associé aux projets. La contribution du MIC est de 6 500 \$.

• Les travailleurs autonomes

Les travaux du comité interministériel sur le travail autonome ont permis de définir les besoins des travailleurs autonomes et l'aide que le Ministère pourrait offrir a été ciblée. L'importance du dossier pour le MIC provient de l'étendue et de la diversité de la clientèle qui compte 500 000 travailleurs.

En outre, à la suite du mandat confié au Centre de services aux réseaux (CSR), une formation et de l'aide seront offerts pour initier les travailleurs autonomes

au travail en réseaux. Un guide d'accompagnement est en préparation.

2.6.3 Les coopératives

Le MIC régit la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des entreprises coopératives en vertu de la *Loi sur les coopératives* (L.R.Q., c. C-67-2). Au cours de l'exercice 1998-1999, divers documents ont été examinés sur la constitution de coopératives ou sur la modification de celles déjà en place. Le sommaire de ces opérations corporatives se présente comme suit :

Sommaire des activités des entreprises

Constitutions	193
Certificats de régularité	160
Modifications de statuts de constitution	34
Fusions	7
Dissolutions par liquidation	15
Rapports annuels soumis pour examen	1 793

Les 193 nouvelles coopératives constituées en cours d'exercice au Québec représentent une augmentation de 36 % par rapport à l'année précédente. Les coopératives de travail et les coopératives de travailleurs actionnaires composent 34 % de ces nouvelles constitutions.

La *Loi sur les coopératives* (L.R.Q., c. A-12.1) a été modifiée le 5 juin 1997 afin d'autoriser la constitution de coopératives de solidarité. Ce type de coopérative permet maintenant de réunir divers groupes de membres dans une même coopérative. À la suite de ces modifications, 41 coopératives de ce type se sont constituées en 1998-1999, soit 21 % des constitutions.

Dans le cadre du processus de révision de la *Loi sur les coopératives*, le MIC a entrepris, en 1998-1999, une vaste consultation auprès du milieu coopératif par l'entremise du Conseil de la coopération du Québec (CCQ). Rappelons que cet organisme regroupe l'ensemble des secteurs coopératifs du Québec.

Le MIC a déposé au CCQ une étude intitulée *La réserve impartageable : origine, évolution, situation actuelle*. Réalisée en collaboration avec la Chaire de coopération Guy Bernier de l'Université du Québec à Montréal, cette étude précise la notion d'impartageabilité de la réserve générale dans la *Loi sur les coopératives*.

À la suite de ce dépôt, le MIC a participé activement au comité d'analyse pour réviser les dispositions à incidences financières et relatives au dévelop-

ment de la *Loi sur les coopératives*. Le rapport du comité propose plusieurs améliorations au fonctionnement coopératif et corporatif des entreprises régies par cette loi. Ces mesures sont susceptibles d'accélérer le développement coopératif.

• **L'entrepreneurship collectif**

Dans un contexte économique en pleine évolution, l'entrepreneurship individuel doit être complété par une nouvelle forme d'entrepreneurship : l'entrepreneurship collectif.

Plusieurs études, recherches ou grilles d'analyse ont été réalisées sur l'entrepreneurship individuel et ses conditions d'émergence. Cependant, on trouve peu d'information sur le phénomène de l'entrepreneurship collectif au sens large. La montée rapide de l'économie sociale a d'ailleurs mis fortement en lumière la méconnaissance de la dynamique d'émergence de l'entrepreneurship collectif. Afin de combler cette lacune, le MIC, de concert avec d'autres partenaires, participe financièrement à la réalisation d'un outil d'évaluation de potentiel de réussite pour les groupes d'entrepreneurs collectifs. Un montant de 50 000 \$ a été investi à cet effet.

L'objectif du projet est de créer un outil d'évaluation afin de permettre aux groupes d'entrepreneurs d'autoanalyser leur potentiel et de faciliter la prise de décision des conseillers en aide à la création d'entreprises ainsi que des responsables de financement de projets collectifs.

2.6.4 Les autochtones

L'application des orientations du gouvernement du Québec en matière autochtone, annoncées en avril 1998, a permis d'accélérer les négociations avec les nations atikamekw et montagnaise. À cet égard, le MIC, tout au long de l'automne et de l'hiver 1998, a fait valoir activement les éléments pertinents de la stratégie gouvernementale de développement économique, Québec Objectif emploi et l'offre de service du Ministère auprès du négociateur gouvernemental et du Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA). Plusieurs autres actions ponctuelles ont aussi été réalisées en liaison avec le SAA, l'Association d'affaires des Premiers peuples et des entrepreneurs autochtones.

2.6.5 L'économie sociale

Les besoins en gestion des entreprises d'économie sociale ont été définis à partir d'ateliers donnés à des groupes du secteur de l'aide domestique. Les contenus étaient basés sur les 17 guides de la collection « Entreprendre ». De ces ateliers, sept thèmes ont

été déterminés pour développer de nouveaux guides de gestion à cette clientèle. Les titres de ces guides sont : *Développement du marché*, *Vision d'entreprise*, *Art de négocier*, *Gestion du temps*, *Stratégies de communication*, *Gestion des ressources humaines I : L'art d'être patron* et *Gestion des ressources humaines II : Le patron en action*. Les guides seront offerts au printemps 1999.

Le MIC a par ailleurs apporté des modifications à la convention d'aide au Fonds d'accompagnement du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), anciennement appelé le Fonds de développement de l'économie sociale. Les modifications permettent de mieux répondre aux réalités du développement des entreprises de l'économie sociale.

Rappelons que le gouvernement du Québec s'est engagé à verser une contribution financière de 4 millions de dollars répartie sur cinq ans. Ce Fonds est consacré au développement d'une culture entrepreneuriale dans le secteur de l'économie sociale, au soutien technique et financier de ces entreprises et à la production d'outils adaptés à leurs gestionnaires afin de faciliter l'éclosion d'un entrepreneurship dynamique dans ce domaine de l'activité économique. Il comporte deux volets, l'un portant sur la capitalisation des entreprises d'économie sociale et l'autre sur l'accompagnement ou le suivi des entreprises de ce secteur.

2.7 Les autres réalisations du Ministère

• **Les événements fortuits**

La tempête de verglas

À la suite de la tempête de verglas qui a sévi dans la semaine du 5 janvier 1998, le gouvernement a mis en place des mesures d'aide aux entreprises manufacturières et commerciales pour atténuer les dégâts causés par ce sinistre. Au 31 mars 1999, le bilan du programme révèle que 5 959 entreprises ont reçu une aide financière du Ministère, pour une aide totale de 26,8 millions de dollars.

Les inondations de juillet 1996

Les inondations causées par les pluies diluviennes qui se sont abattues les 19 et 20 juillet 1996 sur les régions du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de Charlevoix et de la Haute-Mauricie ont causé des dommages importants à plusieurs entreprises. À cet égard, le gouvernement avait instauré le *Programme de reconstruction économique temporaire*.

Au 31 mars 1999, 148 demandes avaient été acceptées sur les 198 reçues. L'aide totale consentie aux entreprises s'élevait à 6 millions de dollars. Globalement, elle a permis de créer ou de maintenir 1 184 emplois et elle a engendré des investissements de 16 millions de dollars.

Partie 3

La gestion du Ministère

3.1 L'organisation administrative du Ministère

Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur les sous-ministériats Politiques, analyse économique et sociétés d'État, Industrie et développement technologique, Commerce extérieur et Opérations régionales, services aux entreprises et aux coopératives.

Le ministre et le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce sont aussi responsables de neuf organismes qui travaillent au développement économique du Québec. Ces organismes sont le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), le Parc technologique du Québec métropolitain, la Société des alcools du Québec (SAQ), la Société d'Investissement Jeunesse (SIJ), la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, la Société Innovatech du Sud-du-Québec, la Société Innovatech Régions ressources, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIP) ainsi que la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (SPIPQS).

En 1998-1999, le budget de dépenses du MIC s'est établi à 171,1 millions de dollars. Quelque 70,1 millions de dollars ont été consacrés au soutien technique et 101 millions de dollars au soutien financier des secteurs manufacturiers et commerciaux et au développement du commerce extérieur.

3.1.1 Le personnel

Voici l'effectif ministériel selon les catégories d'emploi au 1^{er} avril 1999 :

Classification	Nombre
Administrateurs d'État	6
Personnel d'encadrement	73
Professionnels	395
Employés de bureau, techniciens et ouvriers	287
Occasionnels (équivalents temps complet)	166
Total	927

Au cours du dernier exercice, le Ministère a embauché 137 employés occasionnels, 121 étudiants et 22 stagiaires du *Programme jeunes diplômés*.

• Le développement des ressources humaines

Le développement des ressources humaines est une préoccupation constante au Ministère. Au cours du dernier exercice, le MIC a concentré son action sur les trois volets suivants.

- *La formation relative aux nouvelles technologies.* Compte tenu de l'implantation de versions plus avancées des logiciels en usage au MIC, de la mise en place de nouvelles applications informatiques ministérielles comme le fichier-client et l'outil de la programmation intégrée, et de l'utilisation de l'Internet comme outil de travail, le MIC a formé son personnel pour maintenir à jour ses connaissances techniques.
- *La mise à jour et le développement des compétences professionnelles et techniques.* À cet égard, le MIC a permis à ses employés de participer à des congrès ou à des colloques dans leur champ de spécialisation, à des sessions intensives ou au programme interne d'ateliers de gestion. La formation du personnel en français écrit et en langues étrangères a aussi fait l'objet de plusieurs jours de formation.
- *La réalisation d'un projet-pilote dans une direction générale, appelé « Élaboration d'un plan de formation à partir d'un profil de compétences ».* Ce projet vise le développement des compétences clés du personnel, compte tenu des orientations stratégiques du MIC et des défis à relever au cours des prochaines années. Ce projet sera proposé aux autres directions générales du MIC au cours du prochain exercice.

Au total, 2 910 jours-personne de formation ont été donnés, soit une moyenne de 4,2 jours par employé. Quelque 32 % des jours de formation ont porté sur les nouvelles technologies et 33 % sur le développement des compétences professionnelles et techniques. Le budget total consenti au développement des ressources humaines est de plus de 360 000 \$.

Le Ministère a également offert un service d'information aux employés visés par les mesures de gestion pour favoriser la retraite et les a aidés dans leur démarche. Quinze demandes de départ à la retraite ont ainsi été acceptées, dont deux sont effectives pour l'année 1998-1999.

Enfin, le Ministère met à la disposition de ses employés un service de consultation individuelle. Plusieurs personnes font habituellement appel au *Programme d'aide aux employés* chaque année.

3.1.2 Le passage à l'an 2000 au Ministère

L'entretien du parc informatique a permis de le maintenir à un niveau technologique convenable et d'assurer sa conformité à l'an 2000 d'ici septembre 1999. Plusieurs ateliers de formation ont été organisés pour permettre à la clientèle d'accroître de façon tangible l'usage des technologies de l'information.

Afin d'assurer le passage à l'an 2000 du système Gestion du Placement étudiant, conçu en 1972 sur la plate-forme maxi-ordinateur, le Ministère a entrepris la recodification partielle de l'application centrale, assortie d'une migration de la production de rapports de gestion sur plate-forme micro-ordinateur en mode client/serveur. Cette réalisation sera terminée avant le 31 décembre 1999.

Sur le plan technologique, le Ministère a augmenté la performance de son réseau sur la plupart des 18 sites desservis. Des services éventuellement faciles à publier sur l'Internet ont été ajoutés à l'intranet pour diffuser au personnel du MIC de l'information produite par diverses directions.

3.1.3 Les communications internes

Une équipe formée de représentants de diverses unités administratives du Ministère a contribué au développement de la banque d'information Clientèle du MIC. L'équipe a élaboré un programme de formation des utilisateurs et a donné jusqu'à maintenant plus d'une dizaine de séances de formation.

Le Ministère a poursuivi la production du bulletin hebdomadaire d'information interne, *MIC Express*. Il a intensifié ses efforts et mis en place une version électronique de cet outil distribué à l'ensemble du personnel du Ministère et travaille en outre à l'implantation d'un intranet. Ce nouveau moyen de communication interne sera fonctionnel au cours de la prochaine année.

En cours d'exercice, la Bibliothèque ministérielle a effectué 2 162 prêts et emprunts, a traité 2 482 demandes de référence et a réalisé 707 recherches bibliographiques en ligne (Internet et Amicus), en plus des recherches faites dans le catalogue informatisé du Réseau des bibliothèques gouvernementales. De plus, au-delà de 6 517 documents ont été consultés sur place.

3.2 L'offre de services aux clientèles

3.2.1 Les programmes du Ministère

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES ET AUX ORGANISMES

Aides financières octroyées — Exercice financier 1998-1999

Programmes	Nombre de projets	Montant octroyé
ENTREPRISES		
IMPACT-PME		
• Volet : Innovation et développement des marchés d'exportation : Embauche de personnel	626	11 673 517 \$
• Volet : Développement des marchés d'exportation	957	7 689 116 \$
Programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES)		
• Volet : Étudiants-stagiaires	2 943	6 310 215 \$
Programme d'amélioration des compétences en science et technologie (PACST)		
• Volet : Adaptation stratégique de la main-d'œuvre (Forma-stage)	39	37 500 612 \$
Aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI)	44	926 361 \$
Soutien au financement des projets d'immobilisations à l'étranger (SAFPIE)	10	1 931 000 \$
Soutien aux vitrines technologiques	5	2 214 818 \$
ORGANISMES		
Promotion de la mode et du design	17	251 025 \$
Fonds de partenariat sectoriel (FPS)		
• Volet 5 : Aide aux activités spécifiques des associations industrielles sectorielles (PAASIQ)	29	484 621 \$
• Volet 6 : Mise sur pied d'un service régional ou sectoriel de promotion des exportations	15	632 759 \$
Aide aux coopératives de développement régional		
Subvention versée au Conseil de la coopération du Québec (CCQ) qui a réparti l'aide selon les régions	—	2 077 500 \$

Programmes	Nombre de projets	Montant octroyé
Accès aux grands réseaux	7	391 543 \$
Aide au développement économique régional (PADER)		
• Volet : Mesure de suivi de jeunes entreprises par les Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) représentés dans toutes les régions administratives du Québec	—	1 482 234 \$
Soutien au développement des exportations	93	212 824 \$
Programme d'aide aux organismes travaillant au développement économique		
Volet : Autres subventions	38	2 108 000 \$
Autres aides financières : dossiers spécifiques		
• Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud		50 000 \$
• Société d'Investissement Jeunesse (SIJ)		175 000 \$
• Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)		500 000 \$
• Réorientation des ingénieurs sans emploi vers le secteur des technologies de l'information		800 000 \$
• Institut international de formation et de recherche en finance mathématique et en intermédiation financière		1 100 000 \$
• Centre financier international Montréal		100 000 \$
• Cité du multimédia Montréal		250 000 \$
• Centre de recherche informatique de Montréal - CRIM (Maison des technologies de l'information de Montréal)		570 000 \$
• Verreault Navigation inc. - Cale sèche « Les Méchins »		4 559 986 \$
• Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)		15 000 000 \$
• Sociétés Innovatech Québec / Chaudière-Appalaches		900 000 \$
Sud-du-Québec		765 000 \$
Régions ressources		300 000 \$

Programmes	Nombre de projets	Montant octroyé
PROGRAMMES TRANSFÉRÉS À LA RECHERCHE, À LA SCIENCE ET À LA TECHNOLOGIE		
Programme d'amélioration des compétences en science et technologie		
• Volet : Promotion des carrières scientifiques et technologiques	12	760 839 \$
Aide financière au développement scientifique et technologique		
• Volet : Soutien à des produits de culture scientifique et technologique	1	49 500 \$
• Volet : Soutien à la communication scientifique et technologique	24	265 000 \$
• Volet : Soutien aux intervenants et événements majeurs	3	615 687 \$
• Volet : Mesures spécifiques d'aide au développement scientifique	5	150 000 \$
Soutien aux centres de liaison et de transferts	5	8 975 000 \$
Institut national d'optique (INO)	—	3 700 000 \$
Fonds des priorités gouvernementales en science et en technologie	7	2 991 905 \$

• Le Régime d'investissement coopératif (RIC)

Le Régime d'investissement coopératif (RIC) est un outil de développement adapté aux besoins particuliers des coopératives. Il vise l'amélioration de leur capitalisation tout en procurant un avantage fiscal.

Au cours du dernier exercice, quelque 44 certificats d'admissibilité au RIC ont été émis ainsi que 229 certificats de coopératives de petite et moyenne taille, conformément aux dispositions de la loi constitutive du Ministère. En 1997, ce régime a permis aux membres des coopératives détenant un certificat d'admissibilité d'investir dans leur entreprise une somme record de 25 548 341 \$. Il s'agit d'une croissance de 33 % par rapport à l'année précédente.

3.2.2 Les communications externes

Les clientèles externes du Ministère se composent pour l'essentiel d'entreprises, d'associations et d'organismes voués au développement économique, d'autres ministères et organismes des gouvernements fédéral et provincial ou de l'extérieur du Québec susceptibles d'intervenir d'une manière ou d'une autre dans le développement économique du Québec, de la clientèle étudiante ainsi que du public en général.

Le MIC dispose de plusieurs moyens d'atteindre ces clientèles, dont les plus importants sont le site Internet du Ministère et le dispositif FAX-MIC.

Les communications externes visent à faire connaître au public les programmes, les services et les activités du Ministère, et à faire connaître le rôle de ce dernier comme agent de développement économique et technologique.

• Les interventions majeures en matière de communications

Dans le but de faire connaître son rôle d'agent de développement économique et technologique, le MIC a soutenu l'organisation et la tenue d'événements réalisés par ou avec des partenaires. Ces événements, québécois, nationaux et internationaux, visaient à stimuler certains secteurs d'activité, l'innovation et le développement des marchés.

En matière de promotion du développement économique et de la création d'emplois, le MIC a organisé 37 conférences de presse annonçant, pour l'essentiel, des projets d'investissements et il a émis 125 communiqués de presse. Il a de plus poursuivi le projet *La bonne nouvelle économique*, avec les réseaux radiophoniques RadioMédia et Rock Détente. Ainsi, *La bonne nouvelle économique*, qui traite quotidiennement de projets créateurs d'emplois, est intégrée aux bulletins réseau de 32 stations de radio du Québec. Au cours de l'exercice financier 1998-1999, plus de 200 bonnes nouvelles ont ainsi été diffusées.

Au cours du dernier exercice, le MIC s'est engagé dans des dossiers de grande envergure, tels que le Lancement du Mois de la qualité, qui a attiré quelque 3 000 dirigeants d'entreprises, travailleurs et agents économiques au Palais des Congrès de Montréal ; les Prix du Québec, un événement présenté en direct par Télé-Québec ; le huitième Gala de la Griffes d'Or, diffusé sur les ondes de TVA ; l'événement Québec en vitrine qui a permis de mobiliser de nombreux acteurs du commerce de détail ; un événement protocolaire rendant hommage aux entreprises privées du Québec parmi les mieux gérées au Canada ; 15 congrès scientifiques et technologiques.

De nombreux efforts ont par ailleurs été consacrés à la promotion de l'offre intégrée des services du

Ministère en région. Des sessions d'information à la clientèle et aux acteurs économiques ont été tenues dans diverses régions, et une « Chronique des régions » paraît régulièrement dans les principaux médias hebdomadaires régionaux.

En moins de six mois, le Ministère a réalisé près de 30 présentations destinées à ses clientèles externes dont le Conseil exécutif, divers groupes d'acteurs économiques et associations. Ces présentations visaient à informer les participants sur les politiques, les mandats et les services du Ministère.

Parmi les interventions principales du Ministère, mentionnons Printemps du Québec en France, dans le cadre duquel le MIC a participé à trois projets : la vitrine technologique, l'habillement des guides par des designers québécois et la présentation de collections de prêt-à-porter. Le MIC a aussi préparé une semaine thématique de la santé, au Palais de la découverte à Paris, ainsi qu'une exposition scientifique des domaines de la santé.

• Un ministère présent auprès de ses clientèles

Au cours du dernier exercice, le MIC a réalisé plus de 110 publications comprenant des dépliants, brochures, guides et profils économiques des régions et des MRC, des profils sectoriels de l'industrie québécoise, des répertoires, des feuillets, des bulletins d'information et des documents promotionnels, tous au bénéfice des clientèles externes du Ministère.

Par ailleurs, plusieurs documents et publications sur l'évolution conjoncturelle et structurelle du commerce extérieur du Québec ont été produits sur les grandes tendances et l'importance économique du commerce extérieur.

Durant la même période, le Ministère a traité plus de 18 600 demandes de renseignements téléphoniques et écrites portant principalement sur les secteurs économiques, les mesures fiscales, les services aux PME, les programmes du Ministère et les profils régionaux. Ces données tiennent compte des 1 500 demandes reçues par Internet et des 1 000 transmises par FAX-MIC.

Le Ministère a par ailleurs réalisé 10 tournages vidéo, parmi lesquels on compte *Québec, un monde de haute technologie*, un document multimédia produit en versions française, anglaise et espagnole, présentant le Québec et le secteur québécois des technologies de l'information, des communications et du multimédia. Le Ministère a aussi répondu à plus de 400 demandes d'enregistrement d'émissions télévisées, de copies de cassettes et de photographies. Il a également fourni une aide technique à plus d'une centaine d'événements ou activités.

Le MIC a réalisé des activités publicitaires relatives, notamment, à la R-D, à la qualité, à l'innovation, à la promotion des exportations ainsi qu'à la promotion du Québec comme lieu d'investissement. De plus, une campagne de publicité et d'information a été menée dans le but de promouvoir le Placement étudiant du Québec.

En 1998-1999, le MIC a participé à une vingtaine d'expositions. Deux d'entre elles ont nécessité un déploiement important de ressources : le Salon québécois de la qualité, une initiative du MIC qui attire chaque année 60 équipes d'amélioration comme exposants et plus de 3 000 visiteurs, et le Salon Americana qui a permis au MIC de faire la promotion de ses services et de mettre en contact plus de 25 acheteurs étrangers avec les manufacturiers québécois de l'industrie de l'environnement.

• FAX-MIC

FAX-MIC est un service d'accès automatique à l'information du Ministère. Il découle de la volonté de rendre accessible aux diverses clientèles du MIC, directement et en tout temps, l'information dont il dispose. FAX-MIC livre sur-le-champ les documents publiés par le MIC. Il est accessible au moyen d'un téléphone à clavier et d'un télécopieur.

Les gens d'affaires et les acteurs économiques, comme les relayeurs d'information et les conseillers en développement, représentent 90 % des utilisateurs de FAX-MIC. Les documents relatifs aux programmes d'aide, au développement et à la gestion d'entreprise, à l'économie, au commerce extérieur et à la formation, de même que les répertoires sectoriels, sont les plus demandés.

FAX-MIC contient 725 documents, soit un total de 4 650 pages, et environ 6 % des informations sont remises à jour mensuellement. En 1998-1999, plus de 40 000 appels ont été reçus et plus de 35 000 documents ont été transmis, ce qui représente un volume de 280 000 pages.

Depuis sa mise en place, en avril 1994, FAX-MIC a livré plus de 2 millions de pages. Quatre documents sur cinq offerts sur FAX-MIC sont disponibles dans leur intégralité. En facilitant l'accès à des renseignements d'ordre économique depuis quatre ans, FAX-MIC contribue de façon significative à la mission du Ministère.

• Le site Internet du MIC

Le site Internet du MIC a été consulté 240 763 fois durant le dernier exercice financier, soit une augmentation de 29 % par rapport au précédent, malgré le retrait des pages d'Invest-Québec au mois d'août 1998.

Les accès à la section portant sur le Placement étudiant du Québec ne sont pas compris dans ces données.

De plus, quelque 190 455 accès ont été enregistrés sur le site du Placement étudiant du Québec, comparé à 51 384 l'année précédente. Cela représente une augmentation de 73 %. La demande d'emploi interactive est en grande partie responsable de cette augmentation.

Cette année, le Ministère a mis l'accent sur la refonte de certaines pages de deuxième niveau et sur le dynamisme de la page d'accueil pour que les visiteurs puissent facilement retrouver les renseignements qu'ils recherchent et pour leur faire connaître les nouveautés.

Le site offre, bien sûr, la possibilité de communiquer directement avec le Ministère. En cours d'exercice, plus de 1 500 demandes sont parvenues au MIC à l'adresse de courriel info@mic.gouv.qc.ca. Chaque demande est traitée dans les deux jours ouvrables suivant sa réception.

• Banque de données internationales

Afin de répondre à ses besoins et à ceux du gouvernement en études et analyses géographiques et sectorielles, le Ministère a développé plusieurs banques de données dans le domaine du commerce international. Par exemple, la banque de données Hector couvre les échanges commerciaux du Québec, permet de mesurer la performance commerciale du Québec dans le monde et fait ressortir les secteurs d'intérêt. Elle permet également de suivre l'évolution des marchés étrangers et de déceler de nouveaux débouchés.

• Accès à l'inforoute mondiale de l'information

Le Ministère s'est doté d'un système d'accès électronique aux données stratégiques internationales. Plus de 1 000 banques de données prestigieuses peuvent ainsi être interrogées sur une base régulière.

3.3 Les politiques et les actions administratives générales

3.3.1 L'accès à l'information

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Ministère a traité 13 demandes d'information, comparativement à 12 au cours de l'exercice précédent, dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1). Toutes ces demandes ont été traitées à l'intérieur des délais prévus par la loi. Aucune de ces réponses n'a été révisée par la Commission d'accès à l'information.

3.3.2 *La protection des non-fumeurs*

Le ministère de l'Industrie et du Commerce applique la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics*. Ainsi, afin de garantir à ses employés et aux visiteurs un milieu favorisant leur santé, leur sécurité et le respect de leur intégrité physique, l'usage du tabac est interdit depuis le 1^{er} septembre 1997 dans les locaux occupés par le Ministère, sauf dans des endroits aménagés à cette fin. Le Ministère offre également un programme de soutien aux employés qui désirent interrompre leur consommation de tabac.

3.3.3 *L'administration des lois*

• **La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés**

L'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés* a permis d'harmoniser les dispositions de la *Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés* (L.R.Q., c. M-5) avec les dispositions des lois correspondantes de l'Ontario et du Manitoba. Cela, conformément aux engagements interprovinciaux souscrits par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur et de l'Entente du comité de négociation concernant l'harmonisation des lois et règlements dans le secteur du rembourrage.

Les dispositions législatives et réglementaires relatives aux matériaux de rembourrage et aux articles rembourrés imposent aux fabricants, rénovateurs et artisans d'utiliser des matériaux neufs et hygiéniques. À titre de responsable de l'administration de cette loi, le MIC a émis plus de 2 400 permis en 1998-1999 et procédé à près de 750 visites d'inspection.

• **La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux**

Dans le cadre de l'application de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* (L.R.Q., c. H-2.1), les inspecteurs du MIC ont procédé à près de 660 visites d'inspection à la suite de plaintes en 1998-1999. Ils ont constaté plus de 200 infractions, qui ont fait l'objet d'un renvoi au ministère de la Justice.

• **La Loi sur les coopératives et la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif**

En plus d'administrer la *Loi sur les coopératives* (L.R.Q., c. C-67-2) et la *Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans*

but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1), le MIC a la responsabilité d'informer la clientèle sur la formule coopérative en général et sur les produits et services disponibles pour les coopératives.

Annexe 1

La loi du Ministère et les autres lois relevant de la compétence du ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

Selon la *Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce* (L.R.Q., c. M-17), le ministre titulaire a pour responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques visant à favoriser le développement industriel, commercial, scientifique et technologique, et notamment celui du tourisme. Il voit à la mise en œuvre de ces politiques, en surveille l'application et en coordonne l'exécution.

Pour exercer adéquatement ce mandat, le ministre a la responsabilité :

- d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de contribuer au développement de l'industrie et du commerce au Québec et de promouvoir l'exportation des produits et services québécois ;
- d'élaborer et de proposer au gouvernement, seul ou en concertation avec d'autres ministères, des objectifs, priorités et stratégies de développement de l'industrie et du commerce ;
- de contribuer à la valorisation de la recherche et de mener des actions reliées à la promotion, au développement et à l'implantation de nouvelles technologies au Québec ;
- de favoriser et de coordonner le développement et la diffusion de l'information et de la culture scientifique et technologique ;
- de contribuer à la valorisation des brevets et des licences détenus par les ministères et les organismes ;
- de fournir aux entreprises et aux investisseurs les services nécessaires au développement de l'industrie et du commerce au Québec ;
- de favoriser le développement des coopératives et la concertation des agents économiques ;
- de soumettre au gouvernement des recommandations sur les orientations et les activités de l'État et des organismes publics, lorsqu'ils peuvent avoir une incidence sur l'industrie et le commerce au Québec ;
- de participer au développement et à la promotion de l'industrie et du commerce, notamment en assurant la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent, dans le

cadre de la politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et d'affaires internationales ;

- d'accorder, à l'intérieur des limites de la loi, des aides financières ;
- d'exécuter ou de faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses ;
- de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie et au commerce.

Le ministre a aussi pour responsabilité d'effectuer des recherches, études et analyses sur les pays et leur situation géopolitique et économique, afin de tenir le gouvernement informé des possibilités d'exportation de produits ou services québécois ou d'y promouvoir les investissements étrangers au Québec. À cette fin, il effectue des stages, missions, expositions ou accorde des aides financières en ce sens ; il agit à l'occasion en concertation avec d'autres ministères ou organismes.

Les autres lois relevant de la compétence du ministre de l'Industrie et du Commerce

En plus de la loi constitutive du Ministère, le ministre de l'Industrie et du Commerce est responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, des lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec, des lois sur le commerce, de certaines dispositions législatives sur le développement scientifique et des lois sur les coopératives. L'énumération qui suit donne la liste complète de ces lois, au 31 mars 1999.

Lois constitutives des sociétés d'État

- Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (1997, chapitre 29).
- Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14).
- Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (1998, chapitre 17).
- Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13), modifiée par la Loi modifiant diverses lois en matière de boissons alcooliques (L.Q. 1996, c. 3) et modifiée par la Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives (1997, chapitre 32).

- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (L.R.Q., c. S-16.001).
- Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (1998, chapitre 22).
- Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (1998, chapitre 21).
- Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (1998, chapitre 20).
- Loi sur la Société de promotion économique du Québec métropolitain (L.R.Q., c. S-11.04).
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (L.R.Q., c. S-16.01), modifiée par le chapitre 91 des lois de 1997.
- Loi sur la Société d'Investissement Jeunesse (L.R.Q., c. S-8.1).

Ces entités sont tenues, en vertu de leurs lois constitutives respectives, de présenter un rapport annuel distinct de leurs activités.

Le développement industriel

- Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1).
- Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises (L.R.Q., c. A-33.01).

Le développement touristique

- Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1).
- Loi sur les établissements touristiques (L.R.Q., c. E-15.1), modifiée par le chapitre 43 des lois de 1997.
- Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (L.R.Q., c. S-14.001).

Le commerce

- Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1).
- Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5).

Les coopératives

- Loi sur l'aide au développement des coopératives (L.R.Q., c. A-12.1), modifiée par la Loi modifiant la Loi sur l'aide au développement des coopératives (1997, chapitre 18).
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2), modifiée par la Loi modifiant la Loi sur les coopératives afin de permettre la constitution de coopératives de solidarité (1997, chapitre 17).

Annexe 2

Les bureaux du Ministère au Québec

Abitibi-Témiscamingue (08)

Nord du Québec (10)

180, boul. Rideau, bureau 2.11
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3875
Télécopieur : (819) 763-3496

Bas-Saint-Laurent (01)

Les Galeries G.P.
92, 2^e Rue Ouest, bureau 103
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone : (418) 727-3577
Télécopieur : (418) 727-3640

Centre-du-Québec (17)

Édifice Provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone : (819) 752-9781
Télécopieur : (819) 758-4306

Chaudière-Appalaches (12)

68, rue du Palais-de-Justice, bureau 103
Montmagny (Québec) G5V 1P5
Téléphone : (418) 248-3331
Télécopieur : (418) 248-4098

11535, 1^{re} Avenue, bureau 304
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : (418) 226-3137
Télécopieur : (418) 226-3250

Côte-Nord (09)

Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche, bureau 1.811
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4050
Télécopieur : (418) 295-4885

Estrie (05)

Édifice Yvette Boucher-Rousseau
200, rue Belvédère Nord, bureau 4.03
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3205
Télécopieur : (819) 820-3966

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)

224, boul. Gérard-D. Levesque
Case postale 579
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Téléphone : (418) 752-2229
Télécopieur : (418) 752-2902

Lanaudière (14)

Laurentides (15)

10, rue Saint-Joseph, bureau 308
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7
Téléphone : (450) 569-3031
Télécopieur : (450) 569-3039

Laval (13)

1555, boul. Chomedey, bureau 250
Laval (Québec) H7V 3Z1
Téléphone : (450) 680-6175
Télécopieur : (450) 682-1595

Mauricie (04)

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette, bureau 321
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6776
Télécopieur : (819) 371-6962

Montérégie (16)

Édifice Montval
201, place Charles-Lemoyne, bureau 1.01
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7456
Télécopieur : (450) 928-7465

Montréal (06)

770, rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : (514) 982-3000
Télécopieur : (514) 873-9913

Outaouais (07)

Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Local 5.200
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3131
Télécopieur : (819) 772-3981

Québec (03)

710, place d'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : (418) 691-5824
Télécopieur : (418) 643-4099

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)

Édifice Marguerite-Belley
3950, boul. Harvey, 2^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7862
Télécopieur : (418) 695-7870

Ministère de l'Industrie et du Commerce

710, place d'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : (418) 691-5950
Télécopieur : (418) 644-0118

380, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : (514) 499-2168
Télécopieur : (514) 499-2193

770, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : (514) 982-3010
Télécopieur : (514) 873-6279

FAX-MIC : (514) 873-8335
1 800 565-6428 (sans frais)

Internet : <http://www.mic.gouv.qc.ca>

Courriel : info@mic.gouv.qc.ca

Annexe 3

La conjoncture économique du Québec en 1998

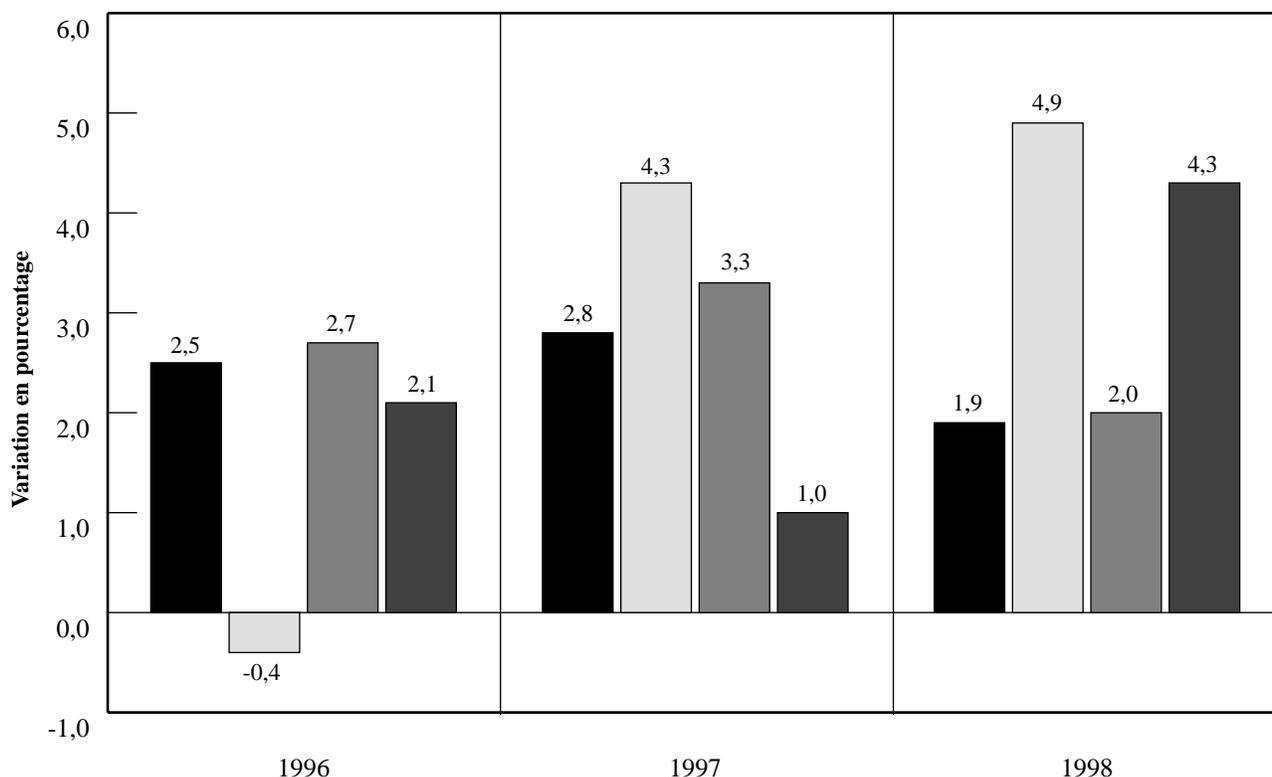
La situation économique au Québec en 1998 et perspectives en 1999

• Le contexte économique général

L'économie québécoise n'a pas échappé au ralentissement entraîné par la propagation de la crise asiatique à l'ensemble de la planète en 1998. Au-delà des perturbations survenues sur la scène internationale, le Québec a également vu son activité économique être fortement perturbée en début d'année par l'importante tempête de verglas. Cet événement a influencé l'évolution mensuelle et trimestrielle de l'ensemble des indicateurs économiques en 1998. Malgré cela, le Québec a tout de même bien paru comparativement à d'autres pays industrialisés.

En 1998, le PIB réel aux prix du marché progresse de 2,8 % au Québec, une hausse semblable à celle de 1997 (2,7 %). Cette bonne performance, en plus de constituer la deuxième meilleure de la décennie, permet au Québec d'afficher une croissance de son économie pour une septième année consécutive. Les deuxième et quatrième trimestres connaissent les meilleures progressions. Au cours du deuxième trimestre, la forte récupération de la demande intérieure qui a suivi la tempête de verglas a brisé la tendance au ralentissement amorcée au milieu de 1997. La croissance plus vive enregistrée au quatrième trimestre est surtout alimentée par une forte reconstitution des stocks des entreprises. Le raffermissement noté en fin d'année suit le mouvement d'une croissance plus vigoureuse de l'économie nord-américaine au cours de la même période. Exprimé en dollars courants, le produit intérieur brut se chiffre à 191,9 milliards de dollars en 1998.

**PIB réel aux prix du marché
Québec, 1996-1998**
(variation en pourcentage aux taux annualisés)



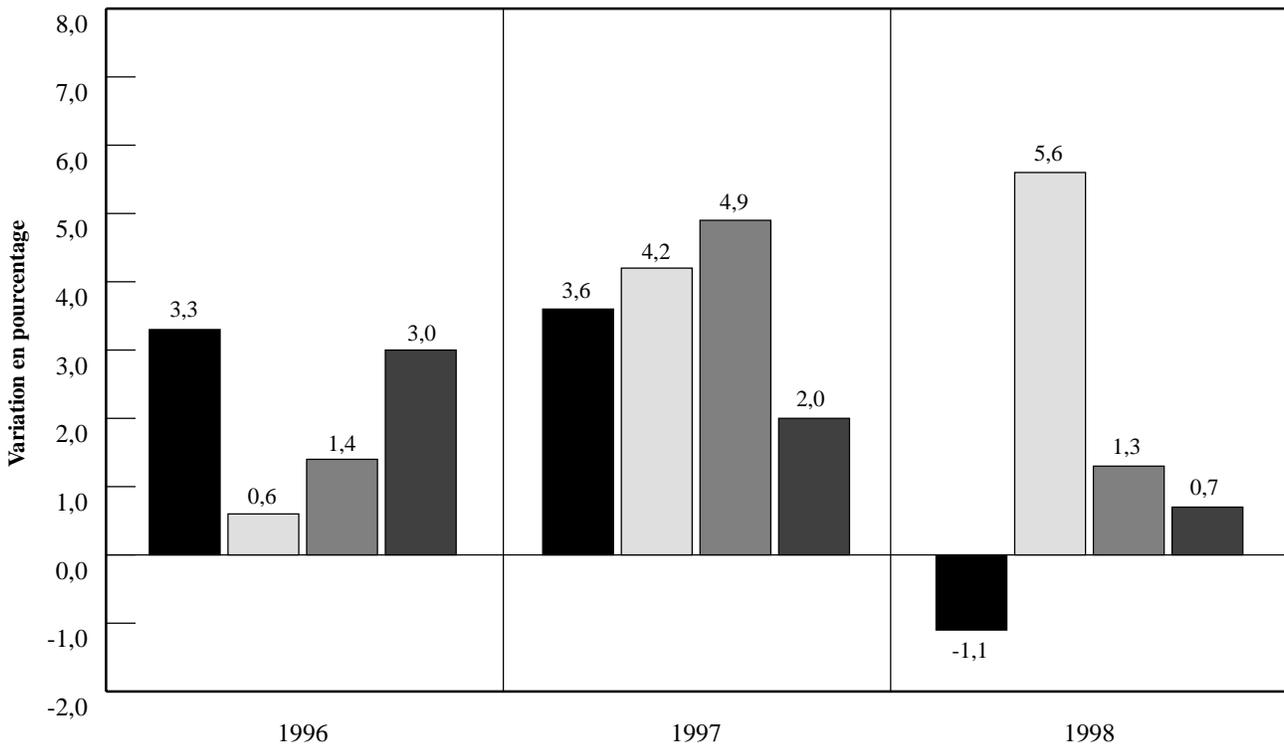
• **Les ménages : principal moteur de la croissance pour une deuxième année d'affilée**

Après être revenus en force en 1997, les ménages, malgré un certain ralentissement, contribuent encore de manière importante à la croissance. La hausse des dépenses réelles de consommation s'établit à 2,2 % en 1998 comparativement à 3,2 % en 1997. Bien que moins rapide qu'en 1997, cette progression explique néanmoins près de 50 % de la hausse totale du PIB réel québécois en 1998. Le ralentissement de la croissance reflète l'effritement de la confiance des ménages face au climat financier plus incertain et à la hausse des taux d'intérêt de court terme observé tout au long de 1997 et de 1998. Étant donné le climat déflationniste mondial et le ralentissement de la demande intérieure, peu de pression a été exercée sur les prix et les salaires. Cela s'est traduit par une modeste croissance de l'indice des prix à la consommation de 1,4 % en 1998.

Comme en 1997, ce sont surtout les dépenses en biens durables, en hausse de 5,8 %, qui ont alimenté cette croissance. Le bond important enregistré au deuxième trimestre à la suite de la tempête de verglas est la cause principale de cette forte augmentation, notamment dans le cas des meubles, des articles d'ameublement et des véhicules automobiles. Les dépenses pour les véhicules automobiles se sont montrées particulièrement vigoureuses au deuxième trimestre à la suite des promotions alléchantes des concessionnaires.

Les autres catégories de dépenses contribuent également, mais dans une moindre mesure, à la croissance de la consommation réelle québécoise en 1998. La hausse atteint 3,4 % dans le cas des biens semi-durables. Pour les biens non durables, le gain est faible (0,4 %) alors qu'il se situe à 2,0 % dans le cas des services.

**Consommation réelle totale
Québec, 1996-1998
(variation en pourcentage aux taux annualisés)**



• L'investissement des entreprises sur une bonne lancée

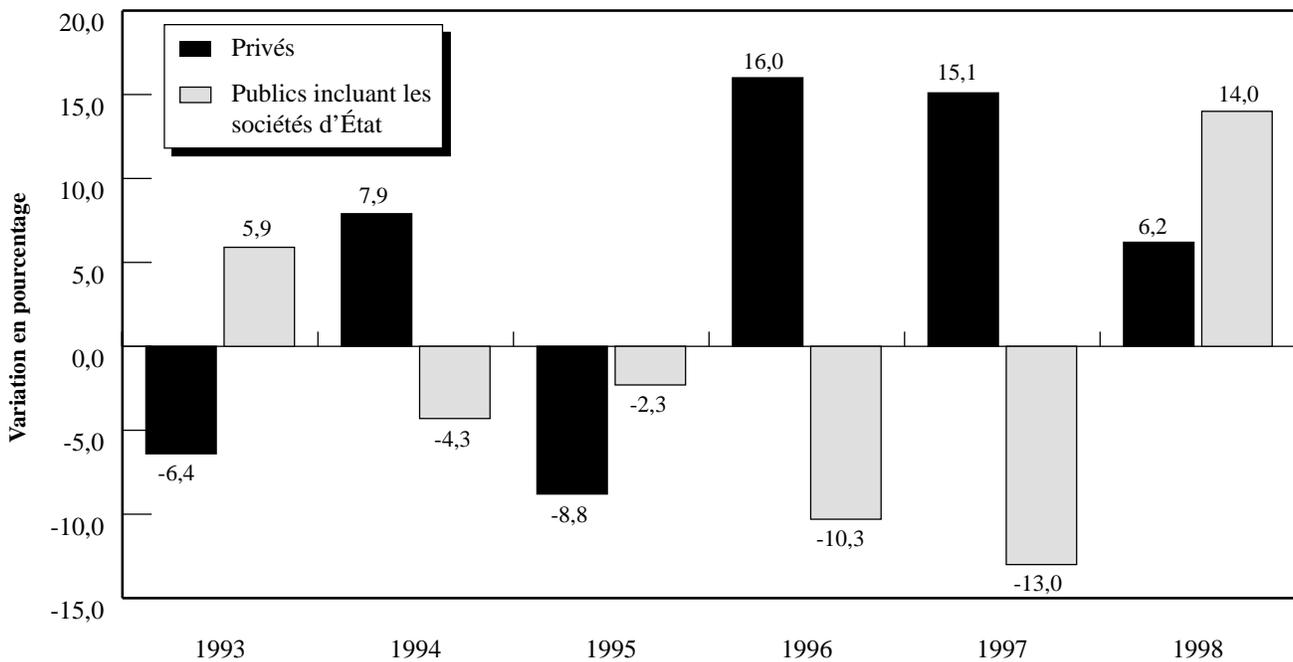
L'investissement des entreprises est également un élément clé de la croissance en 1998. En effet, selon les résultats révisés de l'enquête sur les investissements privés et publics de Statistique Canada publiés en février 1999, les immobilisations totales du Québec sont en hausse de 7,9 % en 1998. Avec une augmentation de 6,2 % en 1998, le secteur privé continue de contribuer de façon significative à la croissance de l'investissement. C'est donc dire que les entreprises augmentent leurs capacités de production et continuent de moderniser leurs équipements en 1998.

Par ailleurs, après deux années de forts replis, le secteur public, incluant les sociétés d'État, montre un redressement remarquable avec un bond de 14,0 % en 1998. Cette remontée est attribuable, en grande partie,

aux investissements importants de Hydro-Québec pour la réparation et le renforcement du réseau hydroélectrique à la suite de la tempête de verglas.

Plusieurs secteurs d'activité contribuent à la croissance de l'investissement en 1998. Les hausses les plus importantes sont observées dans les services immobiliers et chez les agents d'assurances (70,6 %), dans le transport et l'entreposage (32,3 %), les services aux entreprises (28,5 %), et dans les communications et autres services publics (21,4 %), dont Hydro-Québec. Le secteur manufacturier montre, quant à lui, une progression de 5,5 %. Parmi les projets majeurs figurent celui de l'aluminerie Alcan, à Alma (2,2 milliards de dollars), de l'usine de magnésium Noranda, à Asbestos (700 millions de dollars) et de la phase II du réaménagement du Mont-Tremblant (500 millions de dollars).

Investissements privés et publics du Québec 1993-1998



• Les exportations demeurent dynamiques en 1998

Les exportations internationales de marchandises contribuent aussi à la croissance globale de l'économie. La progression est passée de 6,7 % en 1997 à 8,9 % en 1998. Les exportations d'autres matériels et outils, exprimées en dollars courants, enregistrent la plus forte augmentation (40,1 %), suivies des exportations d'avions complets avec moteurs (36,1 %). D'autres hausses notables sont observées dans les

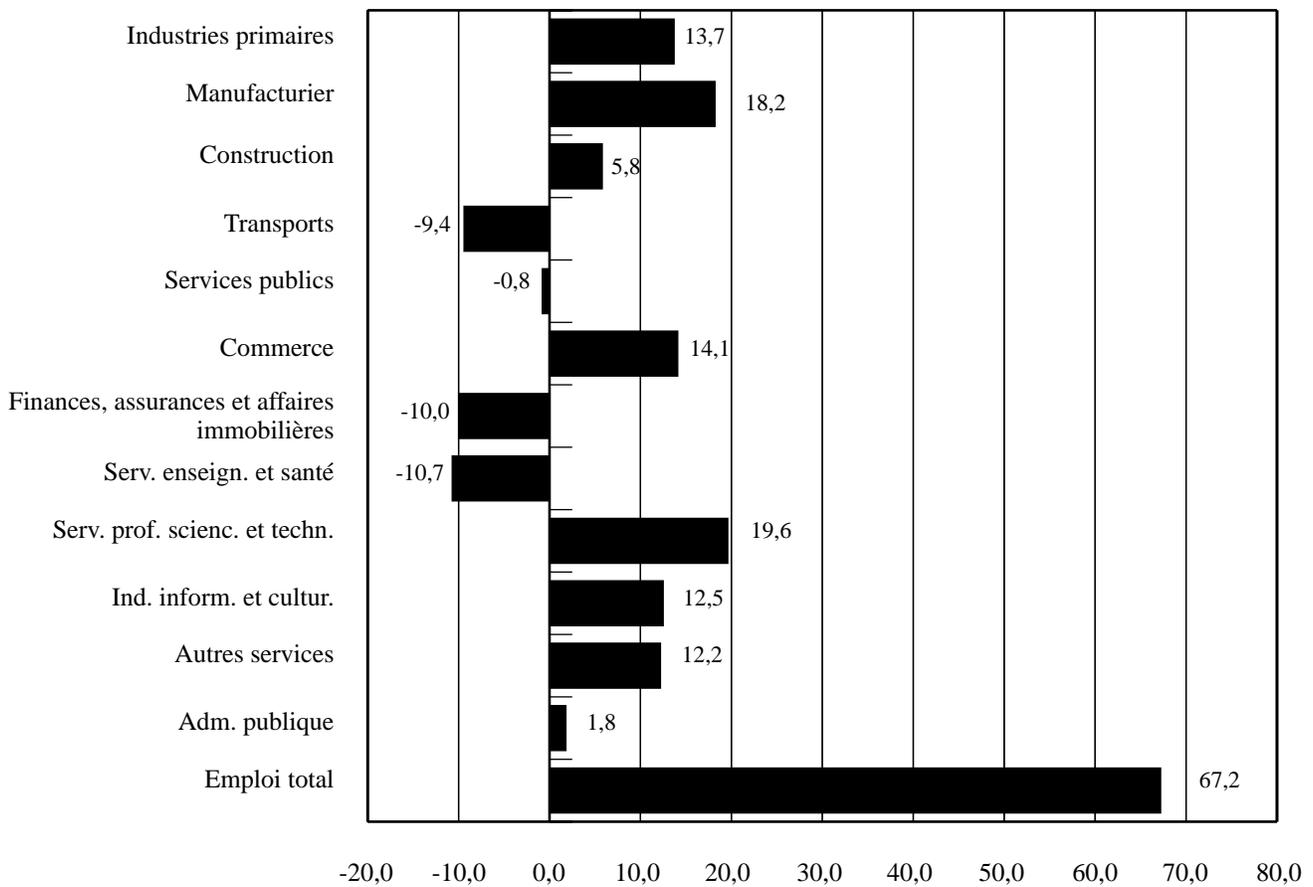
moteurs et pièces d'avions (24,4 %), les ouvrages de base en métal (21,5 %) de même que dans les vêtements et accessoires (18,9 %). Des baisses sont toutefois remarquées dans les exportations d'aluminium et alliages (5,0 %) et de papier journal (0,9 %). Dans ce dernier cas, les grèves expliquent en partie ce résultat. Dans le cas de l'aluminium, les baisses de prix observées sur les marchés mondiaux sont principalement responsables du repli.

• **Un marché du travail en plein essor**

Malgré le ralentissement prévu en début d'année et les perturbations causées par certains événements ponctuels, tels que les grèves et le verglas, l'emploi fait bonne figure en 1998, surtout en deuxième moitié d'année. Pour l'ensemble de 1998, le gain net d'emplois est de 67 200. Cela équivaut à une croissance de 2,1 %. Cette performance constitue la deuxième meilleure de la décennie, puisqu'en 1994 il s'était créé 76 700 emplois. Presque tous ces nouveaux postes sont à temps plein. Parallèlement, le nombre de chômeurs diminue et le taux de chômage passe de 11,4 % en 1997 à 10,4 % en 1998. Ce taux est le plus faible depuis 1990.

Parmi les douze principaux secteurs d'activité, huit augmentant leur niveau d'emplois en 1998. Le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques affiche la plus importante progression avec la création de 19 600 emplois. Le secteur manufacturier vient au second rang avec 18 200 emplois. Une hausse de 14 100 emplois dans le secteur du commerce contribue également à la croissance nette de l'emploi en 1998. En revanche, le secteur des finances, assurances et affaires immobilières affiche une perte de 10 000 emplois, celui des services d'enseignement et de soins de santé connaît une diminution de 10 700 emplois et le secteur du transport et de l'entreposage perd 9 400 emplois.

Création (perte) nette d'emplois par secteur d'activité au Québec en 1998 (en milliers)



• Le secteur manufacturier

L'activité manufacturière a fait face à une conjoncture plus difficile en 1998. D'abord freinée temporairement par l'important verglas de janvier, la croissance est de nouveau limitée par les grèves dans les secteurs de l'automobile et des papiers et produits connexes. La croissance reprend son cours par la suite, mais elle demeure plutôt lente en deuxième moitié d'année. Le verglas et les grèves, conjugués aux baisses des prix mondiaux de certains produits, ont pour effet de ralentir la progression des livraisons manufacturières qui ont atteint 3,8 % en 1998 comparativement à 5,0 % en 1997.

Certains groupes d'industries se démarquent toutefois par une hausse remarquable de la valeur de leurs livraisons. Par exemple, les industries de meubles et d'articles d'ameublement connaissent une hausse de leurs livraisons de 22,6 %. Celles de produits électriques et électroniques, de 16,9 %. Les industries de produits en caoutchouc, de 13,1 %. Les industries de machinerie et de la fabrication de produits métalliques sont aussi du nombre avec des augmentations respectives de leurs livraisons de 10,6 % et de 10,4 %.

Par ailleurs, le secteur des produits raffinés du pétrole est celui qui enregistre la plus forte baisse, soit de 19,2 %, en raison de la chute des cours mondiaux des produits pétroliers.

L'augmentation de la production manufacturière permet l'ajout net de 18 200 nouveaux emplois dans ce secteur d'activité en 1998. Les gains sont répartis presque également entre les emplois dans les industries de biens durables, notamment le meuble, et dans les industries de biens non durables, en particulier le vêtement.

• Le secteur commercial

Après des performances fort enviables en 1996 et en 1997, l'activité commerciale perd de son élan en 1998. La croissance des ventes au détail ralentit considérablement, passant de 7,3 % en 1997 à 2,7 % en 1998. La situation des grossistes est encore plus difficile. Leurs ventes connaissent une baisse de 2,6 % en 1998 après être montées en flèche de 5,3 % en 1996 et de 11,7 % en 1997. La perte de vitesse du secteur commercial n'a cependant pas eu de répercussions négatives sur le niveau d'emplois, alors que 6 700 emplois sont créés chez les grossistes et 7 400 dans le commerce de détail.

• Perspectives 1999

L'affaiblissement de la conjoncture économique internationale continuera d'influer sur les perspectives de croissance québécoise en 1999. L'évolution de

la conjoncture américaine jouera un rôle prépondérant sur l'intensité de la croissance au Québec.

Soutenus par une création nette d'emplois semblable à celle observée en 1998, les consommateurs continueront d'accroître leurs dépenses en 1999, mais de façon plus modérée. La faible croissance prévue du revenu réel disponible et le taux d'endettement élevé limiteront leur capacité de dépenser. Toutefois, le maintien de taux d'intérêt peu élevés ne devrait pas constituer un frein sur les dépenses de consommation en 1999. Les gains seront cependant timides au chapitre des mises en chantier et des autres composantes de la construction résidentielle.

Selon la dernière enquête de Statistique Canada, l'investissement en immobilisations non résidentielles continuera de contribuer positivement à la croissance en 1999. Même si cette contribution s'annonce plus modeste qu'en 1998, certains secteurs importants de l'économie québécoise resteront dynamiques en 1999. C'est le cas, par exemple, du secteur manufacturier, pour lequel les dépenses d'immobilisation croîtraient de 24,5 %. Certains projets d'envergure, dont ceux de l'aluminerie Alcan et de l'usine Magnola, suivront leur cours. Une augmentation des investissements de l'ordre de 15,3 % dans le commerce de gros et de 18,1 % dans le commerce de détail est également attendue. Le Québec pourra aussi bénéficier de la poursuite du programme de renforcement du réseau de distribution hydroélectrique amorcé par Hydro-Québec en 1998.

En 1999, la poursuite de la croissance économique américaine à un niveau près de son potentiel de production devrait assurer des débouchés intéressants pour les produits québécois. De plus, la structure industrielle du Québec, moins dépendante des ressources naturelles, repose davantage sur des secteurs faisant appel à la haute technologie et dont le potentiel de croissance est des plus prometteurs. Par ailleurs, le Québec continuera à profiter pleinement d'un taux de change qui favorisera les exportations. Le secteur extérieur devrait donc être en mesure de contribuer de façon significative à la croissance en 1999.

Enfin, selon la moyenne des prévisions du secteur privé, le PIB réel du Québec devrait connaître en 1999 une croissance légèrement plus faible qu'en 1998, estimée à 2,3 %. Cette progression permettrait la création nette d'environ 70 000 emplois au Québec pour toute l'année.

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en juin 1999
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville